

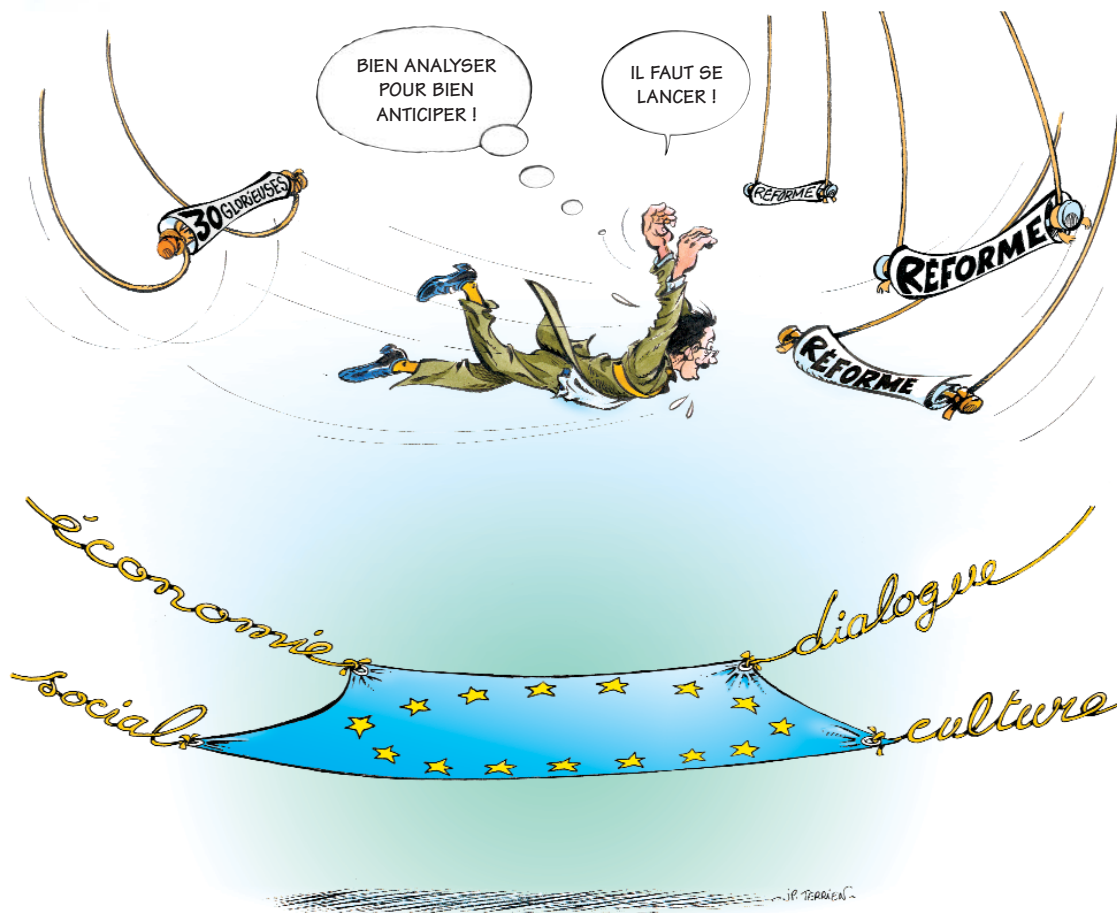


Folio

JUIN 2005

XXX^e RENCONTRE IPSE LES 4 ET 5 JUILLET 2005 À LONDRES
Efficiency of reforms of the social protection : expectancies, current results and devenir.

XXXth IPSE MEETING JULY 4th AND 5th 2005 IN LONDON
The efficiency of welfare reforms : expectancies, current results and future



Tous les Etats membres de l'Union européenne mènent des réformes de leur protection sociale. Celles-ci sont de portée plus ou moins forte et connaissent des rythmes divers.

Les Traités de l'Union ont toujours reconnu la souveraineté nationale en matière de protection sociale, la règle de l'unanimité s'impose au niveau communautaire, exception faite de certains aspects de mobilité.

Les problèmes rencontrés sont, quant au fond, les mêmes. Les réponses sont toutefois adaptées à la structure historique, sécurité sociale ou assurance sociale, aux poids respectifs du domaine public et de l'influence du marché, à la qualité du dialogue social. Toutefois, si la pérennité de nos systèmes sociaux n'est pas remise en cause, l'esprit de ces réformes peut singulièrement qualifier ou requalifier la nature des dits systèmes, solidaires ou plus individualisés. ▶

All the UE Member States are reforming their social protection. The reforms are more or less important and their pace greatly varies. The Union Treaties have always acknowledged national sovereignty as concerns the social welfare area in which unanimity is required on the Community's level, excepted for some points related to mobility.

The problems met are substantially the same. However the answers are adapted to the historical structure, social security or social insurance, to the respective weight of the public field, to the influence of the market, and to the quality of the social dialogue. However, even if the continuity of the social systems is not questioned, the spirit of the reforms may particularly qualify or requalify the nature of these systems, either based on solidarity or more individualized. ▶

- ▶ L'Ipse propose de débattre de **l'efficacité des réformes de la protection sociale, des attentes, résultats actuels et devenir.**

Nous tenterons de faire la clarté entre les motivations que l'on pourrait qualifier d'objectives de ces réformes qui ont essaimé dans toute l'Europe, telles celles concernant l'emploi, la démographie, la nouvelle organisation du travail, les nouvelles aspirations sociales et sociétales, et d'autres buts de réforme comme la place nouvelle du marché, l'individualisation des risques...

Cinq sessions structurent cette Rencontre Ipse. Elles s'intéressent successivement aux raisons avancées des réformes en Europe et aux autres, aux deux grandes branches santé et retraite, au développement et à la place du complémentaire en forte croissance et enfin, dans l'actualité du débat européen, au rôle qui peut ou pourrait être attribué à la Charte des droits fondamentaux.

Cette XXXe Rencontre Ipse sera, du fait de la qualité des intervenants, un temps privilégié pour accéder à l'information, à l'analyse et à la prospective pour le devenir de nos métiers et de nos engagements pour la protection sociale.

Nous saurons alors mieux quelles implications concrètes, actuelles et à venir, nous devons attendre de ces réformes pour nos activités et responsabilités. ■

- ▶ Ipse proposes a debate about **the efficiency of welfare reforms, the expectancies, current results and future.**

We shall try to shed light on the differences between the so-called objective motivations of the reforms that have spread all over Europe, such as those related to employment, demography, new organization of work, new social and societal aspirations and other goals of the reforms, such as the new role of the market, individualization of risks...

The Meeting is organized in five sessions.

They successively deal with the reasons put forward in Europe and with the others, the two main branches health and pensions, with the development and importance of the strongly increasing supplementary coverage, and, last, with the topicality of the European debate, and the role that may or might be assumed by the Charter of fundamental rights.

The XXXth Ipse Meeting will be, owing to the high level contributors, a privileged moment to benefit from information, prospective analysis on the future of our trades and involvements for social welfare.

Then we shall have a better view on the current and future implications of these reforms should be expected as concerns our activities and responsibilities. ■





LA RÉFORME A SES RAISONS QUE LA RAISON NE CONNAÎT PAS

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse

Réformer c'est changer. Le changement est, depuis la Renaissance, au cœur du débat social et politique. Selon les périodes de notre histoire, ses lieux et ses acteurs, la réforme a emprunté des voies diverses, a répondu à des sens pouvant apparaître contradictoires.

Ainsi le réformisme, né en Angleterre en 1841, désigna la volonté d'améliorer le sort des personnes confrontées à certains effets de la société capitaliste.

Ensuite, les réformistes poursuivirent cette ambition en l'amplifiant et en se confondant avec les socialistes s'opposant aussi aux révolutionnaires. Tout pouvait être changé, et pour certains tout devait l'être. Les divergences s'exprimaient sur la méthode, puis assez souvent sur les objectifs mais pas sur le principe d'une évolution caractérisée par le progrès social.

S'opposèrent également deux conceptions du réformisme : d'une part ceux qui jugèrent le monde convenable, dont une gestion correcte permettait qu'il fût encore plus acceptable, d'autre part ceux qui pensaient possible de le transformer au delà de slogans stériles et sans s'engager dans des issues nouvelles mais incertaines. Une autre acception ancienne du mot réforme (1762) est la mise hors service de ce qui est devenu impropre.

Et c'est bien sûr la confrontation de la réforme de progrès social à celle de la remise en cause de systèmes sociaux qui caractérise le débat actuel.

A titre d'illustration, hier, la réforme de l'impôt signifiait une plus grande redistribution et une socialisation partielle des revenus, aujourd'hui, c'est la réduction de la contribution qui est le plus souvent visée.

Certes, l'Europe du début du troisième millénaire n'est plus celle des années 1970, sommet des fameuses trente glorieuses. Une production industrielle dotée d'une haute technologie, la vitesse de l'information et de ses systèmes, le développement corollaire de l'industrie de services, la mondialisation sensiblement accrue des échanges, n'ont pu que conduire au renouveau des réformes.

De même, la modernisation culturelle et sociétale liée à celle des libertés individuelles, les toute nouvelles données démographiques, ont tout autant poussé à une nouvelle ère de réformes.

Si tous s'accordent sur la réalité de ces profonds bouleversements, de nombreux pans de la société continuent à se la représenter de façon identique au modèle de ces années où le chômage de masse n'existait pas, où les carrières professionnelles pouvaient se dérouler au sein d'une même entreprise, où l'équilibre entre actifs et inactifs était des plus favorables aux premiers, où l'espérance de vie était moindre de dix années...

Le monde change, la crainte de se repositionner engendre trop souvent la nostalgie et le conservatisme. Le miroir déformant n'assure pas, mais il peut rassurer, un tout petit temps.

Parallèlement, l'économie et la finance ont connu de très grands bouleversements. Le nouveau capitalisme s'est créé et s'est développé à la fois promu par une mondialisation multiforme et des plus radicales, avec une autonomisation des forces du marché, s'émancipant de l'encadrement et de la planification de l'Etat. A la logique d'hier du couple production/investissement, lié à un Etat actionnaire, à un capitalisme patrimonial, voire familial, s'est développé un nouveau cycle rentabilité financière/productivité /contrôle des risques.

Ainsi, comment l'Etat-providence pouvait-il ne pas subir de sérieuses remises en cause ?

Comment les partenaires sociaux locaux et nationaux ne pouvaient-ils pas réformer le dialogue social en intégrant le nouveau rapport du salarié à l'entreprise, de l'interdépendance des économies, de la nouvelle structure du marché ?

La redistribution sociale demeure bien le fruit d'une production mais la prépondérance de la finance sur l'économie suggère des effets soulevant pour le moins de sérieuses inquiétudes quant à une cohésion sociale jugée tout autant incontournable dans les discours que des plus précaires dans les faits .

L'Ipse, avec sa XXXe Rencontre à Londres, les 4 et 5 juillet 2005, entend bien, dans son domaine qui est la protection sociale, mesurer les motivations d'un champ de réformes des plus nourris. Nous en exposerons les attentes respectives des protagonistes que sont les acteurs de l'économie, de la finance et du social.

Nous en évaluerons les résultats déjà appréciables.

Nous débattons ensemble du devenir du possible et du souhaitable, confiants qu'au terme de nos travaux, nous pourrons reprendre la formule d'Ernest Renan, certes adaptée à notre temps, afin que le " pouvoir réformateur de la raison " puisse promouvoir la réforme comme condition de l'adaptation et confirmation des valeurs de solidarité. ■



THE HEART HAS ITS REASONS THAT REASON DOES NOT KNOW

Dominique Boucher, Ipse's General Delegate

At the most basic level, to reform is to change. Since the Renaissance, the concept of change has been at the heart of social and political debates. Throughout history, the notion of reform has taken many different paths, sometimes apparently contradictory.

Thus the reformist movement, born in England in 1841, designated the will to improve the condition of people faced with certain consequences of capitalist society. Later, the reformists pursued this goal with more fervor and joined the socialists who also opposed the revolutionaries. Everything could be changed; and for some, everything had to be. There were ideological differences as to the method, and often on the goals but not on the fundamental principle of evolution based on social progress.

There were two opposing schools of thought on reformism. On the one hand, there were those who believed that the world was a generally acceptable place in which to live, and that could be made even more so through better administration. On the other hand, some believed that it was possible to do more than passively chant sterile slogans while refusing to tread new and unexplored paths.

An accepted usage of the notion of "reform" from 1762 is the abandoning things that have become obsolete.

The present debate is undoubtedly one pitting the reform of social progress with that of the abandonment of social systems.

To illustrate, yesterday, tax reform signified a trend toward more redistribution and partial socialization of incomes. Today, the trend is towards less taxation.

Admittedly, Europe at the beginning of the third millennium is not what it was in the 1970s, the peak

of the famous thirty glorious years "trente glorieuses".

Industrial production endowed with modern technology, the information revolution, the corollary development of the service industry, and the growing globalization of trade, could only lead to new reforms.

At the same time, cultural and societal modernization (linked to the modernization of individual liberties), coupled with new demographic growth, have served to propel us into a new era of reforms.

Even if everybody agrees on the reality of these profound changes, many still cling to a model from the years when mass unemployment did not exist, where people could spend their entire careers in just one company, where the percentage of the population employed was greater than the percentage unemployed, where life expectancy was ten years lower... the world changes. Fear of this change too often engenders nostalgia and conservatism. The distorting mirror does not assure, but it can reassure—in the short term.

Similarly, the world of economy and finance has experienced great upheavals. "New capitalism" came into being and has been developed, promoted at the once by a varied and increasingly radical globalization, with market forces becoming more autonomous, freed from the constraints and planning of the state. In the spirit of yesterday's production/investment relationship (linked to a state shareholder, to patrimonial, even family capitalism), a new cycle of financial profitability/productivity/risk management has emerged.

Thus, how could the welfare-state not be thrown into doubt? How could the local and national social parties not reform social dialogue by integrating the new relationship between the employee and

the company, the interdependence between economies, and the new structure of the market?

Social redistribution remains the fruit of production but the preponderance of finance on the economy suggests that the effects raise, at the very least, serious worries for social cohesion deemed essential in discourse but highly tenuous in fact.

With its XXXth Forum in London on July 4 and 5, 2005, IPSE—in its own domain, i.e. that of social protection, fully intends take the measure of the motivations in the very fertile field of reforms. We will expose the expectations of the respective players in the economic, financial and social realms.

We will take measure of the already significant results. We will discuss what is desirable or possible for the future, convinced as we are that when our works have been completed we can, to use the (updated) expression of Ernest Renan, so that the "reforming power of reason" might promote reform as a condition for adapting and confirming the values of solidarity. ■

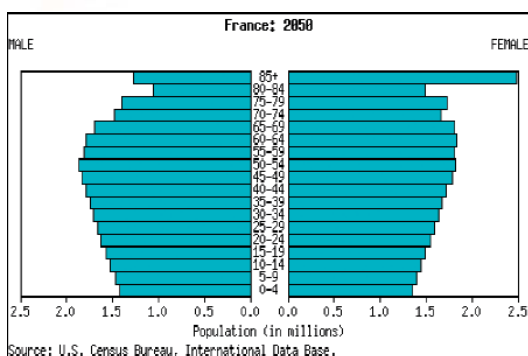




ÂGE DE LA RETRAITE ET PROTECTION DU TRAVAILLEUR ÂGÉ EN ALLEMAGNE*

Otto Kaufman, Chercheur au MPI, Maître de conférences associé, Université Robert Schuman, vice-président de l'Ipse.

L'évolution démographique a des conséquences sur la retraite et sur le marché du travail. Si elle reste inchangée, l'Allemagne comptera, en 2050, 70 millions d'habitants au lieu de 81 actuellement. Comme il ressort du tableau, la situation prévue pour la France est plus favorable.



En Allemagne, l'assurance pension prévoit plusieurs types de retraites :

- pension de retraite normale
- pension pour les assurés de longue durée
- pensions pour handicapés, pour incapacité de travail ou pour incapacité professionnelle
- pension pour chômage et pension partielle
- pension de retraite pour les femmes

Certaines de ces retraites comportent des avantages particuliers pour les assurés au chômage, ceci aussi bien pour les conditions d'octroi que pour leur montant.

Pour avoir droit à une pension de vieillesse à taux plein à l'âge de 65 ans, il faut justifier d'une période d'assurance de 45 ans. Cependant, l'âge moyen de départ réel est inférieur, même comparé à l'âge moyen en France, où la retraite à taux plein est prévue à 60 ans. En Allemagne, le montant à taux plein a été diminué de 3 points à environ 64% de la rémunération moyenne de l'assuré, sans pouvoir dépasser un montant plafonné. La nouvelle retraite complémentaire créée pour compenser est facultative et n'est donc pas constituée pour tous les assurés.

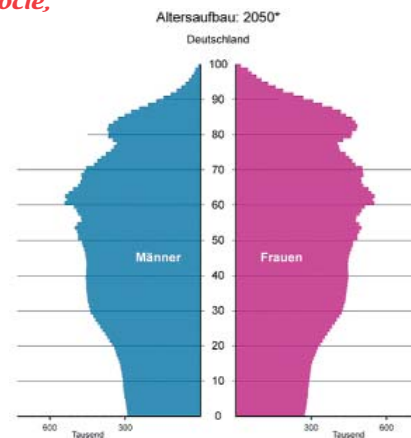
Pour l'instant, la préretraite est, à l'instar de la France, de la Belgique, de l'Autriche et des Pays-Bas très répandue. Le but de la préretraite - et de la retraite partielle, du reste - a été de lutter contre le chômage. La tendance actuelle est de maintenir plus de personnes âgées dans l'emploi, mais la réalité est quelque peu différente, comme le démontre le tableau ci-après.

Le taux d'emploi des travailleurs âgés est, en effet, faible : actuellement, six entreprises sur dix n'emploient pas de travailleurs de plus de 50 ans. Pour

atteindre au moins 50% de travailleurs âgés dans l'effectif du taux d'emploi selon les critères définis à Lisbonne en 2000, il faudrait créer en Allemagne deux millions et demi d'emplois en plus. Cela n'apparaît pas réalisable.

Pour augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés, certaines mesures sont prévues par le gouvernement.

En matière de **vieillesse**, son ambition est de faire disparaître la préretraite stricto sensu. Par exemple à partir de 2006 pour les hommes et à partir de 2009 pour les femmes, il n'y aura plus de retraite à taux plein avant l'âge de 65 ans ; en cas de départ anticipé, il y aura un abattement d'au moins 0,3% points par mois. On espère ainsi que les retraites particulières ne représenteront plus le même intérêt. Cependant, on sait très bien que les travailleurs âgés ont des difficultés à trouver un emploi et que beaucoup d'entreprises veulent s'en séparer. Un réel changement des mentalités serait nécessaire. En matière de **chômage**, on prévoit une réduction des droits assez sérieuse. Actuellement, un travailleur âgé au chômage a droit à l'allocation chômage pendant 32 mois. D'ici un an, cette durée d'indemnité chutera à 12 mois, avec quelques exceptions. Les prestations en espèces seront plus faibles et ceci en raison de la mise en commun de l'allocation aux chômeurs et de l'aide sociale. ■



* Ce texte se réfère à la contribution "La sortie du travail des travailleurs salariés âgés en Allemagne" lors d'un colloque tenu à Strasbourg en février 2005 sur les **CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECUL DE L'ÂGE DE LA RETRAITE**, dont les actes sont disponibles sur le site internet www.dialogue-social.fr

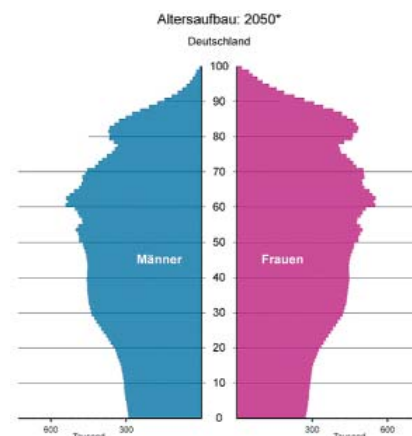
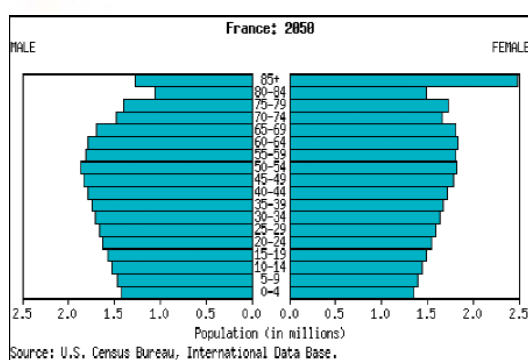
nombre de salariés par entreprise	% des salariés de plus de 55 ans dans ces entreprises
1	13.6
2 - 9	8.3
10 - 19	8.7
20 - 49	9.6
50 - 99	10.2
100 - 499	10.5
500 - 999	10.3
1 000 et plus	10.1
Total / toutes catégories	9.8

source IAB 2003

THE AGE OF RETIREMENT AND THE PROTECTION OF OLDER WORKERS IN GERMANY*

Otto Kaufman, Researcher at the MPI, visiting lecturer at the Robert Schuman University, Ipse's vice president.

The aging of the German population has had profound consequences on retirement and the job market. If this evolution continues at the current pace, Germany will have 70 million residents in 2050 instead of the present 81 million. For comparison, the expected situation for France is more favorable, as shown in the figures below.



In Germany, pension insurance is provided for several forms of retirement pensions:

- standard retirement pension
- pension for those assured for the long-term
- disability pension
- unemployment pension and partial pension
- retirement pension for women

A few of these retirement pensions include particular advantages to the unemployed, in terms of eligibility requirements and the amount of money paid out.

To be eligible for a full old-age pension at 65 years of age, one must provide evidence of insurance for a period of 45 years. However, the average starting age of retirement is actually lower, even compared with the average age in France, where retirement with full pension is anticipated to be at 60 years of age. In Germany, the sum of the full retirement pension has declined by 3 points to around 64% of the average pay of the insured, without exceeding a fixed maximum amount. The new recently created complementary retirement pension scheme is voluntary and is thus not set up for all of those insured.

At the moment, pre-retirement is extremely widespread, following the examples of France, Belgium, Austria, and the Netherlands. Its goal- and that of partial retirement- was to curb unemployment. The current trend is to keep older workers on the job, but, as can be seen in the table below, these measures have had mixed results.

The percentage of older workers employed is extremely low: presently, six out of 10 companies

do not employ workers over the age of 50.

In order to maintain at least 50% of older workers in the workforce, pursuant to the criteria laid out in Lisbon in 2000, it would be necessary to create an additional two and a half million jobs in Germany, which does not appear feasible.

To increase the rate of employment of older workers, the government is expected to implement certain interventionary measures.

As concerns **older workers**, the government aims to eliminate pre-retirement in the strictest sense. For example, it would no longer be possible to retire with full pension before the age of 65.

This is to take effect in 2006 for men and in 2009 for women. In the case of early retirement, the retired worker would lose at least 0.3% his or her pension for each month before the age of 65. The hope is thus that retirement would no longer be motivated by the same interests. However, it is very well understood that older workers have trouble finding jobs and that many companies no longer want them in their workforce. This mindset would need to be changed. In regard to **unemployment**, a serious reduction of benefits is expected. At present, an unemployed older worker has the right to 32 months of welfare. One year from now, the duration of this of indemnity will fall to 12 months, with a few exceptions.

Cash benefits will diminish because social aid and unemployed benefits will be combined. ■

* This text refers to the contribution "La sortie du travail des travailleurs salariés âgés en Allemagne" given at a colloquium held in Strasbourg in February 2005 on *CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECUL DE L'AGE DE LA RETRAITE* (Working conditions and the declining age of retirement), the acts of which are available on the website www.dialogue-social.fr

Number of employees per business	% of employees over 55 in these businesses
1	13.6
2 - 9	8.3
10 - 19	8.7
20 - 49	9.6
50 - 99	10.2
100 - 499	10.5
500 - 999	10.3
1 000 et plus	10.1
Total / toutes catégories	9.8

source IAB 2003

ON NE PEUT SEUL IMPOSER UN COMPROMIS

L'Ipse est une association à vocation européenne, ses adhérents institutionnels sont très majoritairement français, mais pas exclusivement, son réseau est très européen avec une présence dans 24 états, sur les 30 pays du Monde où nous avons des correspondants ou des contacts.

Nous menons, dotés de 16 ans d'existence, une réflexion européenne, la plus transparente possible même si les cultures et les paramètres nationaux demeurent forts.

Assez souvent, lors d'assemblées et de réunions de formation, nous devons répondre à la sempiternelle question : "Quel est l'Etat de l'Union Européenne qui bénéficie de la meilleure protection sociale ?"

Alors, à nous de répondre qu'il n'y a pas de meilleur ailleurs, que les systèmes de solidarité, donc obligatoires, l'emportent sur ceux d'assistance, donc de

générosité et que les meilleurs résultats, sont ceux des meilleurs compromis entre les forces sociales et celles du marché.

Puissions-nous raisonner ainsi dans le cadre des débats sur le projet du traité constitutionnel ! Raisonner européen et de débarrasser des querelles, des égoïsmes, des ambitions nationales.

Faut-il aussi admettre que nous devons aboutir, si l'Union garde un sens, à un compromis à 25 Etats, forts de 450 millions de personnes.

Celles-ci ont élu des politiques, aujourd'hui (l'alternance existe) favorables à la prédominance du libéralisme économique sur les enjeux sociaux.

Celles-ci ont des organisations syndicales, représentant la force du travail réunis dans la très représentative confédération européenne des syndicats, qui avec d'autres entités bien différentes, soutiennent un modèle social européen en construction. Oui, un compromis ne peut

s'exercer seul. Il est fait d'avancées et de mises en retrait. Dans un texte certaines pages plaisent, certains chapitres dérangent et appellent à l'action plus qu'au renoncement.

Souhaitons enfin que ceux qui soudain s'investissent dans le débat européen, continuent à le faire – ils sont les bienvenus – une fois les prochaines échéances électorales passées, quel qu'en soit le résultat !

Un poète n'a pas de patrie unique, aussi faisons, en ce printemps de la poésie, référence à Georges Brassens qui après avoir, avec la chanson des deux oncles, salué l'amour chez les jeunes franco-allemands, sut dénoncer les querelles de clocher et le chauvinisme en chantant "heureux les imbéciles heureux qui sont nés quelque part et qui plaignent de tout cœur les petits malchanceux. Les petits maladroits qui n'eurent pas la présence. La présence d'esprit de voir le jour chez eux". ■

LES SERVICES DE SANTÉ NE SONT PAS DES SERVICES MARCHANDS

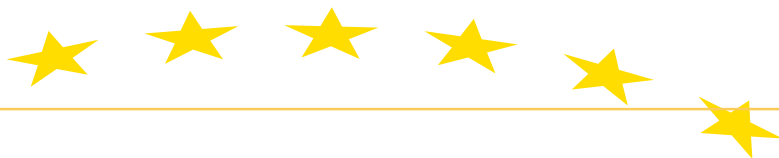
C'est l'une des déclarations faites le 8 avril dernier dans le cadre d'une conférence co-organisée par le ministère luxembourgeois de la Sécurité sociale, l'Association luxembourgeoise de sécurité sociale, le Conseil supérieur de la mutualité luxembourgeoise (CSML) et l'Association internationale de la mutualité (AIM) et à laquelle l'Ipse était invité.

Le thème " Accès aux soins de santé dans un marché unique " invitait à examiner l'impact du droit communautaire existant ou planifié sur les soins de santé et la protection sociale, sur la base d'un rapport du professeur Yves Jorens de l'Université de Gand.

Le ministre luxembourgeois de la Santé et de la Sécurité sociale a ouvert les travaux en déclarant que les services fournis dans le domaine de la santé " ne sont pas à considérer comme marchands " et que " ce sont des services différents en ce sens qu'ils doivent répondre à d'autres exigences telles que le libre accès, la qualité et la solidarité ". La conférence était organisée en trois sessions traitant successivement de la libre circulation des patients et des professionnels de santé, de la relation entre le droit de la concurrence et les soins de santé et de la possibilité de qualifier les soins de santé de " services sociaux d'intérêt général " pour les exclure du

champ d'application du droit de la concurrence.

A cette occasion l'AIM a souligné que, pour assurer un meilleur soutien aux Etats membres dans leur mission de garantir une protection adéquate de la santé des citoyens, il faut que l'UE se dote d'une politique de santé plus réelle et plus globale, et que les directions générales de la Santé et des Affaires sociales de la Commission européenne unissent leurs forces pour " devenir le point central de toutes les activités communautaires en matière de santé ". En effet, certaines dossiers traités par l'une ou l'autre des directions, concernent des questions d'intérêt souvent commun. ■



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IPSE

Accueilli par le groupe Isica/Ag2r, l'Ipse a tenu, le 27 avril 2005, son conseil d'administration faisant office d'assemblée générale.

Parmi les points à l'ordre du jour figurait l'élection du nouveau président de l'Ipse et du nouveau bureau. De sincères remerciements ont été exprimés à Jean-Luc Malaterre dont la présidence a soutenu le développement des activités stratégiques de l'institut ainsi que sa gestion prudente et sérieuse. Alain Chenot, ancien directeur général adjoint du groupe Malakoff, s'est engagé à poursuivre avec ambition les efforts entrepris afin que l'Ipse, lieu de rencontres, d'études et de débats, occupe la place qu'il mérite.

Le bureau de l'Ipse

se présente désormais ainsi :

- Jean-Pierre Bobichon
- Dominique Boucher
- Alain Chenot
- Gérard Delahaye
- Anne-Marie Dumas
- Cornélia Federkeil-Giroux
- Paul Grasset

- François Jager
- Otto Kaufmann
- Jean-Luc Malaterre
- Jean-Louis de Mourgues
- Jean Picot
- Nicole Poiffait
- Jean-Marie Prouteau
- Régis de La Roullière
- Patrick Schaepelynck
- Jean-Marie Spaeth
- Joseph Wajnsztok

Présidence

et vice-présidence :

- Président : Alain Chenot
- Vice Présidents :
 - Cornelia Federkeil-Giroux
 - Paul Grasset
 - Otto Kaufmann
 - Jean-Marie Prouteau
- Trésorier : Joseph Wajnsztok
- Secrétaire : Anne-Marie Dumas

Les présidences des commissions ont été renouvelées et l'assemblée générale extraordinaire a permis de modifier le règlement intérieur permettant ainsi la mise en place de la future commission Service aux adhérents.

Renouvellement des présidences des commissions :

- Commission Synergie : Jean-Marie Prouteau
- Commission Financière : Joseph Wajnsztok
- Commission Communication : Jean-Claude Roglian
- Commission Europe : Otto Kaufmann

La commission consultative et la commission Service aux adhérents seront mises en place à l'automne 2005.

L'assemblée générale était suivie d'une intervention de Florence Deloche-Gaudez, Docteur en Science Politique, Secrétaire général du Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po. Cette présentation-débat avait trait à la constitution européenne et nous présentons dans ce numéro de Folio l'ouvrage intitulé : La Constitution européenne. Que faut-il savoir ? que Florence Deloche-Gaudez vient de publier. ■



Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse, Jean-Luc Malaterre, président sortant de l'Ipse, Alain Chenot, nouveau président de l'Ipse.

EMPLOI TRANSFRONTALIER, PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, GROUPE MULTINATIONAL : UNE ÉTUDE DE CAS DE L'IPSE À LUXEMBOURG

Les 14 et 15 avril derniers a eu lieu à Luxembourg un séminaire d'études Iperse co-organisé avec la direction générale du groupe Arcelor

La situation du Luxembourg offrait un cadre privilégié à nos débats qui ont porté sur les liens entre la politique industrielle, l'emploi transfrontalier et la protection sociale complémentaire dans un grand multinational tel qu'Arcelor. En effet, le Luxembourg, exerçant actuellement à la Présidence de l'Union, est non seulement un des États membres qui connaît le plus fort taux d'emploi transfrontalier, mais aussi le siège d'Arcelor, qui nous a accueillis pour une partie de notre séminaire.

La présentation de Georges Schroeder^[1] a tracé les contours de l'organisation de la protection sociale au Luxembourg. Puis Joël de Marneffe (Centre de Ressources et de Documentation Eures) et Frédéric Berger (CEPS/INS-TEAD) ont exposé les particularités

de l'emploi transfrontalier entre le Luxembourg et ses voisins proches, la Belgique, la France et l'Allemagne.

Les deuxième et troisième sessions se sont déroulées au siège du groupe Arcelor et ont permis de débattre plus précisément de la protection sociale au sein d'un groupe multinational.

Après la présentation du groupe et de ses axes prioritaires, par Jean-Louis Pierquin, directeur des ressources humaines, Johanna Van Sevenant, responsable internationale retraite et



Johanna Van Sevenant

prévoyance Arcelor, et Jean-Pierre Lagors, président d'Urrpimtec Prévoyance ont explicité la réalité et les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une protection sociale dans un groupe européen, ainsi que les perspectives du groupe dans ce domaine. Petra Wayand et Martine Knickenberg, représentant le DKV, organisme d'assurance maladie privée allemand, et Michel Bonnenfant, responsable développement grandes entreprises du groupe Malakoff, ont fait part des solutions qu'ils tentent d'apporter aux individus et aux entreprises pour accompagner la mobilité des travailleurs européens.

Ce séminaire, d'un format assez nouveau pour l'ipse, a fait la preuve de sa richesse en terme d'informations et d'échanges. Nous en proposerons prochainement un document de synthèse. ■

[1] Directeur de l'inspection générale de la sécurité sociale au Luxembourg

L'EN3S INVITE LE PROJET DE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

Par Jean-Pierre Bobichon, conseiller de Jacques Delors et administrateur de l'ipse

L'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale -EN3S- est la continuité du Centre nationale d'études supérieures de sécurité sociale -CNESSS-. C'est la loi du 13 août 2005, relative à la réforme de l'assurance maladie, qui a organisé cette mutation.

Les missions de l'EN3S s'intéressent tant à la formation initiale des futurs

agents de la direction des régimes français de sécurité sociale qu'à leur formation continue.

C'est dans ce cadre-ci que l'Ecole a organisé le 30 mars une journée d'études sur le Traité constitutionnel européen, animée par Jean-Pierre Bobichon. Plus d'une centaine de directeurs de caisses des différentes branches et des divers régimes ont suivi et débattu autour de plusieurs

interventions, notamment de Florence Deloche-Gaudez (voir la rubrique Foliofocus de ce présent Folio), de Roger Briesch, vice-président du Comité économique et social européen, et de Dominique Boucher qui pour l'ipse a présenté un panorama de la protection sociale en Europe au regard de l'actualité du futur Traité. ■

DES MUTUALISTES DE LA MPA MOTIVÉS

La MPA - Mutuelle des professionnels de l'automobile - a tenu son assemblée régionale "grand sud est " en avril, à la Chesse sur Rhône.

Suivant l'assemblée statutaire, présentant les excellents résultats de la mutuelle dirigée par Bernard Gallodet, l'ipse a été invité à présenter l'actualité de la réforme de l'assurance maladie en France.

Dominique Boucher a commenté les grands pans de la réforme avec un regard européen et un angle particulièrement axé sur la place et le devenir de l'assurance maladie complémentaire solidaire et non lucrative. ■

DU BON USAGE DE LA DÉMOGRAPHIE : LE LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ^[1]

"Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations", tel est le titre du Livre vert que la Commission européenne vient de publier. Ce document est un véritable cri d'alarme et un appel à la réflexion de tous les citoyens.

L'Union se trouve confrontée à des bouleversements démographiques sans précédent qui vont avoir des répercussions majeures sur la société toute entière. Les chiffres tirés du Livre vert sur les changements démographiques, lancé le 16 mars 2005 par la Commission, révèlent que d'ici 2030, il manquera à l'Union 20,8 millions (6,8%) de personnes en âge de travailler. Autrement dit, en 2030, deux personnes actives (15 à 65 ans) devront s'occuper d'une personne inactive (+65). Et l'Europe comptera 18 millions d'enfants et de jeunes de moins qu'aujourd'hui.

Augmentation de l'espérance de vie

Les gens vivent plus longtemps et les personnes âgées sont en meilleure santé. D'ici 2030, le nombre de "travailleurs âgés" (d'un âge compris entre 55 et 64 ans) aura atteint 24 millions puisque la génération issue du baby-boom formera une cohorte de citoyens âgés et que l'UE comptera 34,7 millions de citoyens âgés de plus de 80 ans (contre 18,8 millions aujourd'hui). L'espérance de vie moyenne à 60 ans a augmenté de cinq ans depuis 1960 pour les femmes, et de près de quatre ans pour les hommes. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus croîtra de 180% d'ici 2050.

Taux de fertilité

Le taux de fertilité de l'UE est tombé à 1,48 en 2003, se situant en dessous du niveau requis pour assurer le remplacement de la population (2,1 enfants par femme). Le document révèle que la population européenne chutera de 469,5 millions en 2025 à 468,7 millions en 2030 tandis que la population américaine augmentera de 25,6% entre 2000 et 2025. Quoi qu'il en soit, le déclin démographique est déjà perceptible : dans un tiers des régions de l'UE et dans presque toutes les régions des nouveaux États membres, la population est en baisse, comme c'était déjà le cas à la fin des années 90.

Une force de travail vieillissante

Entre 2005 et 2030, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus croîtra de 52,3% (40 millions) alors que le groupe d'âge compris entre 15 et 64 ans diminuera de 6,8% (20,8 millions). Le ratio entre jeunes et personnes âgées dépendants et personnes en âge de travailler augmentera de 49% en 2005 à 66% en 2030. Pour compenser la perte de

population en âge de travailler, il nous faudra réaliser un taux d'emploi de plus de 70%.

Implications

Ces changements démographiques ont des implications majeures sur notre prospérité, sur les conditions de vie et sur les relations entre les générations. L'Europe des temps modernes n'a jamais connu de croissance économique sans naissances. C'est le résultat des contraintes qui pèsent sur les choix familiaux : accès tardif à l'emploi, instabilité de l'emploi, logements chers et manque d'incitants (allocations familiales, congé parental, services de garde d'enfants, égalité des rémunérations). Comme on peut l'observer dans certains pays, des incitants de ce type peuvent avoir un impact positif sur la natalité et accroître l'emploi, en particulier l'emploi féminin. Cependant, 84% des hommes interrogés dans le cadre de l'enquête Eurobaromètre en 2004 ont déclaré ne pas avoir pris de congé parental ni avoir l'intention d'en prendre, alors même qu'ils sont au courant de leurs droits. Les mesures stratégiques ne peuvent à elles seules résoudre le problème. Elles devront être accompagnées d'une évolution des mentalités.

Que devons-nous faire ?

La majorité de ces points relèvent de la responsabilité des États membres mais concernent l'Union européenne dans son ensemble. La Commission veut ouvrir le débat sur la façon dont on peut traiter ces questions et le rôle que l'Union devrait jouer. Par exemple, les politiques de l'Union européenne sur l'équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle ainsi que sur l'égalité des chances devraient-elles être utilisées pour augmenter la population ? Comment l'immigration dans l'UE devrait-elle être gérée ? Quelles solidarités peuvent être développées entre les jeunes et les personnes âgées ? Comment le dialogue social européen peut-il contribuer à une meilleure gestion des changements démographiques ? Quel peut-être le rôle de la société civile et du dialogue avec les jeunes ?

La Commission organisera une Conférence européenne le 11 juillet prochain à Bruxelles qui rassemblera des experts, des décideurs de haut niveau, des membres de la société civile, pour discuter du suivi du Livre Vert. La période de consultation du public est ouverte jusqu'au 1er septembre 2005. L'Ipse entend se saisir de cette opportunité pour faire entendre sa voix. Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir aux questions posées par la Commission et élaborer une contribution. ■

ABOUT THE GOOD USE OF DEMOGRAPHY : THE GREEN PAPER OF THE EUROPEAN COMMISSION [1]

“Confronting democratic change : a new solidarity between the generations”, such is the title of the Green Paper recently published by the European Commission. This document is pulling an alarm signal and calls for reflection of all the citizens.

The EU is facing unprecedented demographic changes that will have a major impact across society and the economy. Figures in the Green Paper on democratic change launched on March the 16th by the Commission show that from now until 2030 the EU will lack 20.8 million (6.8 per cent) people of working age. In 2030 roughly two active people (15-65) will have to take care of one inactive person (65+). And Europe will have 18 million children less than today.

Raising life expectancy

People are living longer and older people are enjoying better health. By 2030, the number of “older workers” (aged 55 to 64) will have risen by 24 million as the baby boomer generation become senior citizens and the EU will have 34.7 million citizens aged over 80 (compared to 18.8 million today). Average life expectancy at 60 has risen five years since 1960 for women and nearly four years for men. The number of people 80 + will grow by 180% by 2050.

Fertility rate

The EU's fertility rate fell to 1.48 in 2003, below the level needed to replace the population (2.1 per woman). The paper shows that the EU's population will fall from 469.5 million in 2025 to 468.7 million in 2030. By contrast, the US population will increase by 25.6 per cent between 2000 and 2025. However, demographic decline is already here: in one third of the EU regions and in almost all of the regions of the new Member States the population is already falling.

Ageing work force

From 2005 to 2030 the number of people over 65 will rise by 52.3% (40 million) while the age group of 15-64 will decrease by 6.8% (20.8 million).

The ratio of dependent young people and old people to people of working age will increase from 49 per cent in 2005 to 66 per cent in 2030. To offset the loss of working-age people, we will need an employment rate of over 70 per cent.

Implications

These demographic changes have major implications for our prosperity, living standards and relations between the generations. Modern Europe has never had economic growth without births. It is the results of constraints on families' choices : late access to employment, job instability, expensive housing and lack of incentives (family benefits, parental leave, child care, equal pay). Incentives of this kind can have a positive impact on the birth rate and increase employment, especially female employment, as certain countries have shown. However, 84% of men surveyed by Eurobarometer in 2004 said that they had not taken parental leave and did not intend to do so, even when informed of their rights.

Politics alone cannot solve the problem. They will have to be completed by an evolution in mentalities.

What should we do?

Most of these issues are the responsibility of the Member States but they concern the whole of the EU. The Commission wants to open a debate on how to tackle them and what role the Union should play. For example, should EU policies for work-life balance and equal opportunities be harnessed to boost the population? How should immigration into the EU be managed? Which solidarities should be developed between the old and the young people? How can the European social dialogue contribute to a better management of the demographic change? Which role can the civil society and the dialogue with young people play?

The Commission will organise a European Conference on July 11th in Brussels where it will gather experts, high-level policy makers, civil society to discuss the follow-up of this Green Paper. The public consultation period is open until September 1st 2005. Ipse intends to make its voice heard. A working group will lead a reflection about the question raised by the Commission and elaborate a contribution. ■

[1] Commission Green Papers are documents intended to stimulate debate and launch a process of consultation at European level on a particular topic (such as social policy, the single currency, telecommunications, etc.). These consultations may then lead to the publication of a White Paper, translating the conclusions of the debate into practical proposals for Community action.

[1] Les livres verts publiés par la Commission sont des documents dont le but est de stimuler une réflexion et de lancer une consultation au niveau européen sur un sujet particulier (par exemple : politique sociale, monnaie unique, télécommunications, etc.). Les consultations suscitées par un livre vert peuvent ensuite être à l'origine de la publication d'un livre blanc afin de traduire les fruits de la réflexion en mesures concrètes d'action communautaire.

LA DIFFICILE ASCENSION DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN



Le Comité Economique et Social européen organisait le 14 avril dernier à Bruxelles une conférence marquant les vingt ans du dialogue social européen, à laquelle participaient quelques uns de ses fondateurs et acteurs actuels ainsi que 200 représentants patronaux et syndicaux.

Les interventions ont souligné les avancées du dialogue social en Europe mais aussi les difficultés qu'il rencontre.

Cette journée a également fait ressortir la complémentarité entre dialogue social, dialogue civil et démocratie participative, et a permis de constater que toutes les personnes impliquées dans le dialogue social " tiennent au Traité constitutionnel ", ainsi que l'a souligné Anne-Marie Sigmund, présidente du CESE.

Intervenant en ouverture puis en conclusion des travaux (voir le texte de ses interventions sur le site www.notre-europe.asso.fr), Jacques Delors a retracé l'histoire du dialogue social européen, relancé sous son impulsion et sous sa présidence de la Commission européenne, en 1985. L'objectif du dialogue

social est de s'intéresser à la chose collective, c'est aussi son combat permanent. " Le progrès social comme le progrès économique demandent de longs efforts, pas toujours couronnés de succès ", a-t-il commenté.

Recommandant une appréhension réaliste du paysage européen, il a rappelé la nécessaire distinction entre le niveau communautaire et le niveau national et la juste



répartition des responsabilités de chacun. Il faut une articulation plus cohérente entre les différents niveaux du dialogue social, selon Jacques Delors qui rejoint sur ce point Vladimir Spidla, Commissaire aux Affaires sociales. Ce dernier précise que l'avenir du dialogue social repose aussi sur la confiance et par conséquent sur l'intensification d'un dialogue appelé à devenir " permanent, riche, transparent, multiforme et sans frontières. "

Ainsi pourront être élargis, ainsi

que le propose Odile Quintin, directrice générale de la DG Emploi, les domaines où un partenariat actif entre les partenaires sociaux et la société civile est possible et souhaitable : inclusion sociale, égalité des chances, lutte contre la discrimination, services sociaux d'intérêt général. Même si le dialogue social est et reste l'affaire des partenaires sociaux, ainsi que le rappelle Roger Briesch, Vice-président du CESE, il est nécessaire de prendre en compte son évolution et son ouverture.

Toutefois, malgré les avancées remarquables de ce dialogue, qui par exemple a soutenu le développement de la Confédération européenne des syndicats, ainsi que l'a rappelé Emilio Gabaglio, ancien Secrétaire général de la CES, il reste que son avenir dépend de la capacité " des décideurs politiques de se rassembler autour d'un projet commun porteur de croissance et d'emplois durables " a constaté Philippe de Buck, secrétaire général de l'Unice. ■

LAVAL, LE MANS, LES ÉLUS DE GROUPAMA AU RENDEZ-VOUS DE L'EUROPE SOCIALE



Né il y a plus de 100 ans pour servir les intérêts des agriculteurs, Groupama continue à affirmer " ses valeurs faites d'humanisme, de pragmatisme et d'engagement ".

Cette assurance à forme mutuelle s'est depuis diversifiée dans son recrutement mais continue à exercer une relation de proximité à travers ses 3000 caisses locales.

Ce sont les élus et délégués des caisses de la Mayenne – 150 d'entre eux à Laval le 1er avril- et de la Sarthe- 200 au Mans en avril- qui à l'issue de leurs assemblées générales, ont sollicité la Maison de l'Europe locale pour une présentation et un débat sur la protection sociale en Europe. L'Ipse a été choisi pour assurer cette mission d'information mais aussi de débat, qui d'ailleurs furent bien animés.

L'actualité du référendum sur le futur Traité et les conséquences pour la protection sociale de base et complémentaire a été au cœur des réflexions et des interrogations auxquelles l'Ipse a tenté de répondre à travers son expertise et son engagement pour l'Europe sociale. ■

DÉBATTRE ENFIN DE L'EUROPE

Florence Deloche-Gaudez, docteur en science politique, est secrétaire générale du Centre d'études européennes de Sciences Po et chercheur associé au Ceri. Elle est récemment intervenue lors de l'assemblée générale de l'Ipse et a fait bénéficier les participants d'un exposé synthétique et brillant sur les enjeux du Traité constitutionnel européen. Elle vient de publier un ouvrage intitulé "La Constitution Européenne - Que faut-il savoir ?", véritable outil pédagogique que nous lui laissons le soin de présenter.



" Destiné à un large public, ce livre a pour vocation de donner des repères permettant de comprendre et de débattre de la Constitution européenne. Dans cet esprit, il est structuré autour d'une quinzaine de questions, celles que les citoyens, appelés à voter, peuvent se poser : Quels sont les objectifs de l'Union ? Quelles sont ses frontières ? Qu'apporte la Charte des droits fondamentaux ? Avec la Constitution, sera-t-il plus facile de décider ensemble? L'Europe sera-t-elle plus démocratique ? Va-t-on vers une Europe libérale ou sociale ? La Constitution permet-elle à l'Union de devenir un acteur international ? Cette Constitution est-elle " gravée dans le marbre " ?... Au sein de chaque chapitre, les articles clés de la Constitution sont reproduits et commentés. Il a bien sûr fallu faire un choix parmi les quatre cent quarante-huit articles qui composent le texte, parfois même parmi les paragraphes. Les articles les plus controversés ont été retenus pour clarifier le débat, sans s'interdire d'attirer l'attention

sur des points importants mais dont on parle peu.

Le premier objectif de ce livre n'est pas de plaider pour le " oui ". Il veut d'abord raconter et rendre accessible la Constitution européenne, sans en masquer les limites.

Ayant eu la chance de suivre, à Bruxelles, toutes les sessions de la Convention qui a élaboré un premier projet de Constitution européenne, j'ai voulu mêler explication du contenu et histoire de l'élaboration de la Constitution. Cette démarche présente un premier avantage : elle rend l'analyse plus vivante. Derrière chaque article, en effet, ce sont des hommes et des femmes qui ont fait les propositions, débattu, menacé parfois, ou essayé de ruser... Raconter comment telle ou telle disposition a été élaborée aide à en saisir le contenu, à comprendre pourquoi certaines propositions, plutôt que d'autres, ont été retenues. Le deuxième avantage de cette approche consiste à mettre l'accent sur la nature de la construction européenne, avant tout un " processus", la recherche permanente d'un compromis entre différentes préférences.

Le système européen est beaucoup plus ouvert que ne l'imaginent la plupart des Français. Les compromis ne sont pas déterminés à l'avance, ni figés. La scène européenne est même ouverte à un nombre toujours plus grand d'acteurs. En témoigne la tenue d'une Convention européenne : pendant dix-huit mois, plus de deux cents personnes, représentant quatre institutions différentes, venues de tous les États membres et candidats, ont débattu publiquement du projet de Constitution. Un événement politique à la mesure de cette Europe qui est aujourd'hui beaucoup plus qu'un simple marché. La Constitution



Florence Deloche-Gaudez

européenne est un élément essentiel de ce chantier permanent.

Elle améliore le traité de Nice, rend l'Europe plus efficace et plus démocratique, mais présente également des limites que les textes suivants amèneront. On est dans une logique de réforme, de " petits pas". Le meilleur moyen de remédier aux limites de la Constitution n'est sans doute pas de la rejeter, mais bien plutôt d'investir le système européen, en amont, au quotidien, et de penser au " coup" suivant.

Ce qui caractérise l'Europe, c'est moins l'uniformisation que la confrontation des points de vue, de nos diversités. Au sein de l'Union, nous sommes trop différents pour nous comprendre totalement, mais nous acceptons, d'une part, de confronter nos différences, d'autre part, que les plus convaincants l'emportent. D'ailleurs, nous ne nous acheminons pas pour l'instant vers un " super État" européen qui remplacerait les États existants, mais plutôt vers une Fédération coexistant avec des États- nations. Une Fédération d'États, comme la dénomment certains".

"On le voit, au-delà des risques qu'il comporte, le référendum a le mérite de faire parler de l'Europe, fondamentale pour notre avenir, dans un pays où l'on n'en débat pas suffisamment !"

ARCELOR, UNE FUSION RÉUSSIE

ARCELOR EN CHIFFRES

30,2 milliards d'euros : le chiffre d'affaires en 2004, soit + 16,4 % par rapport à 2003.

2,3 milliards d'euros : le résultat net, soit une rentabilité de 7,7 %. 416 millions d'euros seront distribués aux actionnaires.

A 0,65 euro par action, le dividende est en hausse de 62,5 % par rapport à 2003.

95 000 : Le nombre de salariés.

51 millions de tonnes : la quantité d'acier produite en 2004, dont 10 millions utilisés par l'industrie de l'automobile.

Le fronton de l'imposant bâtiment, qui abrite aujourd'hui le siège du groupe Arcelor, porte la marque gravée de son histoire Arbed. La société luxembourgeoise a fusionné en janvier 2002 avec le Français Usinor et l'Espagnol Aceralía pour devenir aujourd'hui le deuxième groupe sidérurgiste mondial.

"Je voudrais souligner combien Arcelor est différent de ses trois sociétés d'origine, et notamment d'Usinor. Nous avons démontré notre capacité à fédérer des cultures différentes" déclarait Guy Dollé, président de la direction générale d'Arcelor, le

17 février dernier en annonçant les bénéfiques records de son groupe.

Quels sont les changements principaux depuis la fusion et quels sont les axes prioritaires de développement du groupe ? Comme l'annonce encore Guy Dollé lors d'un enregistrement radio diffusé par Radio classique, la première transformation d'un groupe sidérurgique traditionnellement européen, dont le chiffre d'affaire est actuellement pour 85 %, est de passer à un groupe dont le chiffre d'affaire dans 10 ans pourrait se réaliser pour 50 % en Europe et 50 % dans le reste du monde. L'axe de développement prioritaire concerne donc le développement d'Usinor dans les pays Bric (Brésil, Russie, Inde et Chine), pays où la consommation augmente encore fortement. Le Brésil compte déjà 22000 salariés sur un total de 95000) Autre changement, les produits et les marchés d'Arcelor se sont diversifiés. Le développement des produits cycliques (acier plat, inox) d'autres plus stables, permettent d'attendre des résultats moins volatils.

Enfin la dette du groupe a fortement diminué en trois ans, passant de 6,5 à moins de 2 milliards de francs.

Sans doute, pour expliquer cette réussite peut-on dire qu'à trois, il est plus difficile pour l'un de dominer les deux autres. Mais plus sérieusement, le défi était de créer une nouvelle culture d'entreprise. Dans les propos recueillis par Anne-Marie Bocco, dans Challenges du 17 mars 2005, Jean-Louis Pierquin déclare : " La première règle est de communiquer. La direction a fait des efforts considérables, en organisant, par exemple, une convention des 350 cadres dirigeants à Oviedo, en Espagne, l'année de la fusion ". D'autres facteurs renforçant cette culture d'entreprise semblent tenir à la politique de dialogue social et de développement de la protection sociale des salariés du groupe. Ainsi que le déclarait encore Jean-Louis Pierquin, consiste à " définir de nouvelles règles de conduite, sachant que le premier bénéfice de l'exercice réside dans le fait de partager et de les écrire en commun ". ■

QUESTIONS À JEAN-LOUIS PIERQUIN

Directeur des Ressources humaines du groupe Arcelor

I. Dans un groupe multinational tel qu'Arcelor, quelle est la cohérence du développement de l'économique et du social. Quel est l'apport du dialogue social ?

La vie de nos entreprises passe par la performance et l'efficacité. C'est donc les hommes et les femmes qui y travaillent qui font la différence.

D'une façon synthétique on peut dire que la contribution du personnel d'une entreprise dépend de son engagement, de la connaissance individuelle du sens de l'action, et des compétences individuelles et collectives.



L'engagement des salariés est intrinsèquement lié à la politique sociale de l'entreprise.

Quelques exemples pour Arcelor :

- **la Santé et la sécurité au travail** : dans notre Groupe, c'est la priorité absolue, avant toute considération technique, économique. Dans ce choix l'entreprise montre à ses employés son respect pour les personnes, exprime la solidarité de tous, fait évoluer les comportements. La conséquence est une motivation meilleure fondée sur plus de confiance.
- **La formation** : les usines les plus performantes sont celles dans lesquelles la formation des salariés est développée, intégrée dans les processus de travail. ▶

► Le résultat est une amélioration importante de la performance, mais aussi de l'employabilité du personnel. La vision de la performance des hommes uniquement à travers leur coût au temps passé est une vision partielle et simpliste..., mais le possible dans la politique sociale dépend de la situation économique de l'entreprise: seul le dialogue social franc et direct permet de faire évoluer "efficacement" ces politiques dans des situations gagnantes pour tous.

2. Dans ce même cadre, quelle est la dynamique de la protection sociale, comme élément de cohésion et de motivation ?

La protection sociale est un élément que nous avons considéré comme un élément important de notre politique sociale dans Arcelor.

Bien sûr c'est un "héritage" de nos groupes fondateurs mais nous avons souhaité définir des principes et des règles de conduite s'appliquant pour

tout le Groupe à travers le monde. La couverture décès et invalidité par exemple dont nous avons voulu fixer un minimum pour tous est un facteur de cohésion car au-delà de l'aide concrète apportée c'est la preuve de la solidarité de l'ensemble de l'entreprise vis-à-vis de son employé et de sa famille qui se trouvent dans des circonstances difficiles.

3. Quelle est votre réflexion sur une action telle que ce séminaire d'étude, et sur le débat avec les participants ?

J'ai été très intéressé par votre rencontre de l'Ipse. Nous sommes un groupe très Européen et bien souvent, je pense que certains s'acharnent à rendre de plus en plus complexes nos législations sociales avec toutes les conséquences sur les systèmes qui en découlent...

Mais c'est sans compter sur l'imagination des professionnels qui font preuve de beaucoup d'imagination



pour apporter de nouveaux services, de plus en plus transfrontaliers et qui permettent de satisfaire nos nouveaux besoins. L'Ipse y contribue dans sa pluralité. ■

QUESTIONS TO JEAN-LOUIS PIERQUIN,

Director of human resources of the Arcelor group.

1. In a multinational corporation like Arcelor, what is the coherence of economic and social development. What is the addition of social dialogue?

The life of our businesses is based on performance and efficiency. So it is the men and women who work in them that make the difference.

To summarize, we could say that the contribution that the personnel makes to a business depends on their commitment, their individual sense of action, and their individual and collective skills. The commitment of employees is intrinsically linked to the social policies of the company.

A few examples for Arcelor:

- **Health and safety in the workplace:** in our Company, this is an absolute priority, even ahead of economic and technical considerations. By making this choice the company shows its employees its respect for individuals, expresses solidarity for all, and fosters changes in comportment.

The consequence is better motivation based on greater confidence.

- **Training:** the most efficient plants are those where employee training is the most developed and integrated into the work process. The result is keenly improved performance, as well as increased "employability" of the personnel.

The vision of measuring the performance of human beings only in terms of the cost of time spent is outdated and overly simplistic..., but what is possible, in terms of social policies depends on the company's economic situation: only through frank and direct social dialogue can these policies evolve "efficiently", in a win-win situation.

2. Within this same context, how does social protection contribute as a factor of cohesion and motivation?

We consider social protection as a major factor in our social policy at Arcelor.

Of course this is part of the "heritage" of our founding companies, but we also wanted to lay out the principles and rules of conduct in force for our

entire company, throughout the world. Death and disability, for example, where we wanted to establish a minimum for all, is a factor of cohesion; beyond the actual aid provided, it is proof of the solidarity of the entire company with respect to an employee and his family, when they find themselves in difficult circumstances.

3. What is your thinking concerning operations such as study seminars or debates with participants?

I was very interested in your IPSE Forum. We are a very European company, and often I believe that people do a lot to make our social legislation ever more complex, with all of the consequences that that entails...

But this does not take into account the imagination of professionals who are very creative in offering new services, that go across borders and that allow us to satisfy new needs. IPSE helps to contribute through its plurality. ■



WHAT HAPPENS IF THE BRITISH VOTE NO ?

Charles Grant is director of the Centre for European Reform and the author of "What happens if Britain votes no? Ten ways out of a European constitutional crisis", published by the CER (www.cer.org.uk)

The EU's rules state clearly that a new treaty cannot take effect without ratification by every member-state. Ten of them have chosen to hold referendums on the EU's constitutional treaty, while the others are leaving ratification to their parliaments. If current opinion polls are a fair guide to voting intentions, everyone will ratify the treaty – except the British. They seem set to vote No in the referendum due in mid-2006. What happens if everyone except Britain approves the treaty is uncertain, but the EU would likely spend several years on inward-looking institutional arguments. The Union would have less energy for dealing with the many security threats and economic challenges it faces.



In theory a No from Britain would destroy the new treaty, but in practice the other members would not agree to keep working with the existing treaties. They believe the newly enlarged Union will not operate smoothly without the constitutional treaty. Nor would the other governments agree to renegotiate the new treaty, to

make it more palatable to British tastes. They fear that if they re-open the treaty's hard-fought compromises they will end up with a less good deal. And they could not face repeating the ratification process.

Might the others ask the British to vote a second time, like the Danes and Irish did after rejecting the Maastricht and Nice treaties, in 1992 and 2001 respectively? Those two treaties extended the EU's remit into new policy areas, which allowed the Danes and the Irish to vote again with addition of opt outs from new policies and declarations to reassure voters on sensitive issues. But the constitutional treaty is mainly about changing EU institutions and voting rules, and a country cannot opt out of those. Only in justice and home affairs does the treaty give the EU significant new powers – but Britain already has an opt out from that area.

Some governments would respond to a British No by trying to press ahead with the new treaty. The other 24 members could withdraw from the existing EU treaties, redraft the constitutional treaty among themselves, and then ratify it. Britain would have to negotiate an associate status similar to that of Norway or Switzerland, which enjoy access to the EU market but cannot vote on its rules. However, any scheme to exclude Britain would require the consent of all 24 other members – which is unlikely. Some of the countries which share Britain's Atlanticism and market-orientated approach to economics would not want to be left in an EU dominated by France and Germany.

But if France, Germany and their friends cannot rescue the new treaty, they may try to set up a new organisation, with its own

institutions and budget. This would deal with subjects such as border guards, a European criminal court, the harmonisation of civil and criminal legal procedures, tax harmonisation, research and development (R&D), and the merging of armed forces and diplomatic services. However, the legal and political difficulties of establishing such a 'hard core', and ensuring that it operated smoothly alongside the EU, would be immense. The fact that France and Germany would be leading this core would make it inherently divisive.

Many senior French politicians would support a hard core – President Jacques Chirac is one who has mused on the idea. But the scheme would not be viable without equally strong German backing, which is doubtful. Some of Germany's top diplomats would back a core, but not many politicians. The business community would oppose any scheme that led to closer ties to the French at the expense of the Anglo-Saxons.

If the countries that want a more united Europe fail to adopt the new treaty or set up a hard core they will pursue other paths. First, they will try to salvage parts of the constitutional treaty. Most of it cannot be implemented without ratification, but some parts – such as the provision for a European diplomatic service – could be put into effect without breaching the current treaties.

Second, they will use the 'enhanced co-operation' rules of the existing treaties to set up vanguard groups in particular areas, such as corporate taxation or R&D. Third, they will create other vanguard groups outside the framework of the EU treaties, in areas like border guards, ▶

► police co-operation and criminal justice. The 'Schengen' arrangements to scrap border controls – created 20 years ago and later merged with the EU – are a precedent. Fourth, these countries will turn the Euro Group from an informal forum into a solid institution for the euro countries.

Thus within the broader EU a series of distinct but over-lapping smaller groups would pursue closer co-operation. After a while the countries in all these groups would emerge as the self-appointed leadership for the whole Union. They would establish a secretariat to co-ordinate their positions. This 'messy core', dominated by

France and Germany, would have one view of foreign policy, while the periphery, including many Atlanticist countries, would have another. A Europe thus divided would be hard pressed to develop stronger foreign policies, and thus the capacity to deal effectively with the many external challenges it faces. ■

ET SI LES ANGLAIS VOTAIENT NON ?

Charles Grant est administrateur du " Center for European Reform " et l'auteur de " What happens if Britain votes no ? Ten ways out a European constitutional crisis " (Et si les Anglais votaient non? Dix façons de se sortir d'une crise constitutionnelle européenne) publié par le CER (www.cer.org.uk)

La réglementation européenne précise clairement que tout traité ne peut entrer en vigueur que si tous les États membres le ratifient. Dix d'entre eux ont décidé d'organiser un référendum sur le traité constitutionnel de l'UE, les autres ont laissé le choix de

la ratification à leur parlement. Si les sondages actuels reflètent vraiment les intentions de vote, le traité sera ratifié par tous, sauf les Anglais qui semblent avoir choisi le Non au référendum devant se dérouler à la mi-2006. Que se passera-t-il si tout le monde, excepté l'Angleterre, approuve le traité ? Cela reste incertain mais l'UE passera probablement plusieurs années à régler des disputes institutionnelles internes. L'Union disposera alors de moins d'énergie pour gérer les nombreuses menaces et les nombreux défis économiques auxquels elle doit faire face.

En théorie, si l'Angleterre vote non, le nouveau traité sera anéanti. Mais, en pratique les autres membres refuseront de continuer à travailler dans le cadre des traités existants. Selon eux, l'Union nouvellement élargie ne peut fonctionner correctement sans ce traité constitutionnel. De la même façon, les autres gouvernements refuseront de renégocier le nouveau traité, de le rendre plus au goût des Anglais. Ils craignent qu'en relançant les débats sur les compromis si durement obtenus du traité, ils n'obtiennent un accord moins bon. Ils ne souhaitent pas non plus devoir recommencer ce long processus de ratification. ►



► Les autres Etats pourraient-ils demander aux Anglais de voter une seconde fois, comme l'avaient fait les Danois et les Irlandais après avoir rejeté une première fois les traités de Maastricht et de Nice en 1992 et 2001, respectivement ? Ces deux traités étendaient les attributions de l'UE à de nouveaux domaines, et les Danois et les Irlandais ont pu voter une nouvelle fois avec l'ajout de clauses d'exemption à de nouvelles politiques et déclarations afin de rassurer les électeurs sur certaines questions sensibles.

Mais, avec le traité constitutionnel, il s'agit principalement de modifier les institutions de l'UE et ses règles de vote, et aucun pays ne peut être exempt de telles questions. Le traité n'attribue de nouveaux pouvoirs importants à l'UE que dans les domaines de la justice et des affaires internes, mais l'Angleterre bénéficie déjà de clause d'exemption dans ce domaine.

Certains gouvernements pourraient répondre à un Non anglais en essayant de faire passer en force le nouveau traité. Les 24 autres membres pourraient se retirer des traités existants de l'UE, rédiger une nouvelle version du traité constitutionnel entre eux puis le ratifier. L'Angleterre devrait alors négocier un statut d'associé semblable à celui de la Norvège ou de la Suisse, qui bénéficient de l'accès au marché de l'UE sans pouvoir voter sur ces règles.

Cependant, tout schéma visant à exclure l'Angleterre nécessiterait l'accord de l'ensemble des 24 autres membres, ce qui est improbable.

Certains pays partageant l'Atlantisme et l'approche d'économie de marché de l'Angleterre ne voudront pas rester dans une UE dominée par la France et l'Allemagne.

Mais si la France, l'Allemagne et leurs amis ne peuvent sauver le nouveau traité, ils peuvent essayer de bâtir une nouvelle

organisation possédant ses propres institutions et son propre budget qui traiterait de la surveillance des frontières, d'un tribunal pénal européen, de l'harmonisation des procédures juridiques civiles et pénales, de l'harmonisation de la fiscalité, de la Recherche et du Développement et de la fusion des forces armées et des services diplomatiques. Cependant, les difficultés politiques et légales liées à la création d'un tel "noyau dur" tout en s'assurant qu'il fonctionne sans problèmes aux côtés de l'UE seraient immenses.

En outre, le fait que la France et l'Allemagne dirigeraient ce noyau dur entraînerait forcément des désaccords.

De nombreux grands hommes politiques français soutiendraient la création d'un noyau dur, le Président Jacques Chirac est l'un de ceux qui ont songé à cette idée. Mais ce projet ne serait pas viable sans un soutien allemand tout aussi fort, ce qui n'est pas certain. Une partie des hauts diplomates allemands soutiendraient l'idée d'un noyau dur mais peu de politiciens le feraient. La communauté des affaires s'opposerait à tout projet qui entraînerait un rapprochement avec les Français aux dépens des Anglo-saxons.

Si les pays souhaitant une Europe plus unie ne peuvent adopter le nouveau traité ou bâtir un noyau dur, ils poursuivront d'autres voies. D'abord, ils essaieront de sauver des parties du traité constitutionnel. La plupart des articles ne peuvent être mis en œuvre sans ratification mais certaines parties, telles que la création d'un service diplomatique européen, pourraient être mises en place sans violer les traités actuels.

Ensuite, ils utiliseront les règles de "coopération accrue" des traités existants pour mettre en place dans certains domaines des groupes d'avant-garde, comme pour la fiscalité des



entreprises ou la recherche et le développement.

Troisièmement, ils créeront d'autres groupes d'avant-garde hors du cadre des traités de l'UE, dans des domaines tels que la surveillance des frontières, la coopération entre les polices et la justice pénale. Les accords de Schengen visant à abandonner la surveillance des frontières, conclus il y a 20 ans et intégrés par la suite dans l'UE, constituaient un précédent. Enfin, ces pays transformeront le Groupe Euro d'un forum international en une institution solide pour les pays de la zone euro.

Ainsi, au sein d'une UE plus large, un ensemble de groupes plus petits, distincts mais impliquant les uns sur les autres, recherchent une coopération plus proche. Après un certain temps, les pays faisant partie de ces groupes s'érigeraient en leaders de l'Union dans son ensemble. Ils mettraient en place un secrétariat pour coordonner leurs fonctions. Ce "brouillon de noyau dur", dominé par la France et l'Allemagne, aurait un point de vue sur la politique étrangère alors que le reste de la périphérie, y compris de nombreux pays Atlantistes, en auraient un autre.

Une Europe ainsi divisée subirait d'énormes pressions pour qu'elle élabore des politiques étrangères et renforce sa capacité à gérer effectivement les nombreux défis extérieurs auxquels elle est confrontée. ■

UNE CONFÉRENCE DÉBAT DE L'IES

Le 22 avril dernier, l'institut européen des juristes en droit social (IES) organisait une conférence débat portant sur " les enjeux sociaux de l'élargissement de l'Union européenne et du projet de constitution ", à laquelle assistait l'Ipse.

Au vu du débat français actuel, les quatre intervenants qui se sont succédé ont naturellement privilégié les enjeux liés au Traité portant Constitution.

Les intervenants se sont interrogés sur les avancées sociales que pouvait apporter ce texte.

Un progrès certain a été reconnu quant à l'apport démocratique de la Constitution : en effet, dans un contexte d'élargissement, la prise de décision communautaire se doit d'être plus claire, plus rationnelle, ce à quoi contribuent la généralisation de la codécision, le nouveau mode de calcul de la majorité qualifiée, l'unification des trois piliers donnant une personnalité juridique à l'UE, la nouvelle dénomination des normes (lois, loi-cadres et règlements), pour ne citer que ces éléments.

Quant aux avancées sociales à proprement parler, les intervenants reconnaissent qu'elles sont relatives. En effet, si les objectifs de l'Union mettent au premier plan une Europe sociale, comme fin au service de laquelle l'économie n'est qu'un moyen, on ne trouve pas dans le Traité de règles solides faisant progresser

l'aspect social. Il reste cependant la Charte des droits fondamentaux, qui bien que parfois minimaliste, reste suffisamment contraignante pour être reconnue et appliquée par un juge (et Sean Van Raepenbusch[1], en résumant la jurisprudence sociale récente de la CJCE, nous rappelle son rôle moteur dans la construction d'une Europe sociale).

Si tout cela paraît bien maigre comparé à la partie III, qui traite des politiques et du fonctionnement de l'UE (dont les politiques économiques), il faut rappeler tout d'abord que l'Europe avance pas à pas, qu'elle résulte de compromis.

peuvent contribuer à les développer, tels que la méthode ouverte de coordination, l'agenda social et le dialogue social.

Se prononçant au sujet du référendum, Sean Van Raepenbusch estime qu'il ne devrait porter que sur les parties I[3] et II[4], seuls éléments nouveaux du Traité, (en effet la partie III n'a presque pas été modifiée), quant à M. Dorsemont[5], il rappelle que l'enjeu véritable est un choix entre le statu quo et la Constitution, et non pas entre la Constitution et un texte idéal mais non-existant. ■



Ainsi, si les avancées sociales ne sont pas exceptionnelles, elles ont le mérite d'apparaître enfin dans un Traité, et Jacques Brouillet[2] pense qu'elles dépendent surtout de la volonté politique et de la société civile, et que certains outils existants

- [1] Référendaire à la CJCE
- [2] Président de l'IES
- [3] la première partie contient les objectifs de l'Union, ses compétences, ses procédures de décision, et ses moyens d'action, c'est-à-dire ses institutions.
- [4] La Charte des droits fondamentaux
- [5] Docteur en droit

Folium@i

Afin de répondre à notre souci de vous communiquer une information permanente sur l'actualité de nos métiers, de la protection sociale et de l'Europe, l'Ipse s'est doté d'un nouvel outil de diffusion, une lettre d'information électronique hebdomadaire. Elle propose chaque semaine un panorama des événements ou nouveautés liés à ces sujets tout en vous informant de l'activité de notre institut. Vous pouvez retrouver tous les articles présentés par les lettres d'information sur notre site Internet www.euroipse.org

Institut de la Protection Sociale Européenne

l'Ipse Informe

news Ipse

L'Europe, un défi à relever : les services publics ?

Cette question résonne en nous ces jours-ci où le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. C'est aussi le titre de l'ouvrage écrit par Olli Cahvan, parlementaire européen. Le préambule définit une vision commune de nos valeurs, notre histoire, notre identité commune. Il insiste sur l'appui sur la modernisation de la protection sociale et le développement des soins de santé de qualité.

Compromis sociaux.

Plus de 400 praticiens, personnels de haut-potential en signe de protestation.

Le dialogue social, un enjeu incontournable.

The IPE adopt a report on the modernization of social protection and the development of high quality health care.

Supporters in strike.

More than 400 practitioners are taking the train to England as a sign of protest.

The different events concerning the Institute (IPE) received for some a week ago. Another IPE member raised the crucial relationship between the IC construction and people. Olli Cahvan, member of the European Parliament, the events of day. The correspondence can hardly be distinguished from the several similar IPE European which, according to the meaning of the word, partly the European people are very busy through it. In addition, a interesting package about a constitution for a "broadly" society.

Dominique Bouchier and Catherine Vigier

LE RÉFÉRENDUM AU ROYAUME-UNI, UN SÉMINAIRE NOTRE EUROPE.

Le 26 avril dernier, poursuivant la série de séminaires intitulée " le référendum chez les autres ", Notre Europe a ouvert un débat centré cette fois-ci sur le Royaume-Uni, débat auquel l'Ipse a assisté.

Quatre intervenants britanniques étaient réunis autour de Pascal Lamy (président Notre Europe) et de Philippe Manière (modérateur).

Stephen Wall (ancien représentant du Royaume-Uni auprès de l'UE) nous a tout d'abord présenté le paysage politique britannique à un an du référendum constitutionnel. Il apparaît que le débat, qui concerne plus le maintien de la Grande-Bretagne au sein de l'Union que le contenu du Traité lui-même, est fortement lié aux prochaines élections législatives qui auront lieu le 5 mai prochain. En effet, le sujet de l'Europe est particulièrement épineux au Royaume-Uni, et peut avoir une influence notable sur les élections nationales ; la campagne du gouvernement ne débutera donc pas avant cette échéance. Si les travaillistes sont réélus, le référendum pour la Constitution deviendra un enjeu de taille pour la crédibilité de ce parti et de Tony Blair, qui se sont prononcés pour le oui, alors que l'opposition conservatrice est partisane du non.

La directrice de la "Yes campaign" a ensuite souligné que le débat concernant l'Europe en général et le référendum en particulier est marqué d'abord par un rejet

fort et traditionnel, et par une grande méconnaissance.

Elle pense qu'une information sur les véritables enjeux du Traité servirait le oui et dissiperait les craintes injustifiées (telle que la crainte que la Constitution ne mette en danger la royauté) qui conduisent à un non émotionnel plus que rationnel.

Si 25% de l'électorat se prononce catégoriquement pour le non, 10% sont clairement pour le oui, ce qui laisse beaucoup d'indécis et fait dire à Lucy Powell que la victoire du oui est encore possible.

Quant à Dominic Cummings, directeur du New Frontiers Foundation et clairement opposé à ce Traité, il estime que l'Europe actuelle ne permet pas d'aller de l'avant, au contraire elle ne fait que se tourner vers le passé, et enrayer les volontés entrepreneuriales. Elle ne permet pas de remédier aux problèmes qui touchent les pays membres, tels que le chômage, la situation démographique ou la faiblesse de la technologie.

Pour être efficace, l'UE devrait traiter avant tout de questions globales telles que l'armement, les relations de sécurité, les relations commerciales avec les autres grandes entités (notamment la Chine), la génétique, plutôt que d'élaborer des règles minutieuses sur des sujets trop précis (les réglementations sur les fruits et légumes par exemple) qui tendent à paralyser les échanges et le fonctionnement des institutions.

Charles Grant nous a ensuite résumé les 10 scénarii possibles d'un non britannique au Traité présentés dans son dernier ouvrage^[1], classés par ordre de probabilité.

Au bas de cette liste figure la renégociation du Traité, très improbable selon l'auteur qui imagine difficilement la possibilité de réouvrir un compromis échaudé à 25, et envisage encore moins l'éventualité de le rendre plus favorable aux volontés britanniques. Le scénario le plus plausible en cas de non serait sans doute une application d'éléments épars du Traité par des coopérations renforcées diverses entre des groupes d'Etats, réunis selon les différentes politiques et selon les Etats membres.

Enfin, Philippe Manière et Pascal Lamy ont conclu cette conférence sur la proximité des débats français et britannique, en relevant notamment l'étonnante similitude des comportements et des arguments. En effet, bien que l'un craigne une Europe trop libérale et l'autre un Europe trop contraignante, les réticences se rejoignent souvent. La France et la Grande-Bretagne auraient la même "génétique" dans leur relation avec l'Union : ces deux Etats répugnent au compromis, et la seule façon de faire adhérer les électeurs est d'être en position de force au sein de l'Europe. Cela engendre donc des débats fermés, très nationaux. ■

[1] Voir Foliothèque

ONE EURO LUMP SUM

According to an AFP dispatch published in April, the 1 euro lump sum payment supported by each French patient for each medical consultation brought about 40 millions euros to the health insurance scheme during the year 2005's first two months.

At that rate, it would generate annually 240 millions euros, which is far below the 500 millions target. According to the source, this figure could be explained by an obvious fall of the medical cares consumption; actually, health expenses rose by 3.9% in January - February 2005, compared to the same

period in 2004, which represents a decrease of the rise. Then, should we worry about this loss for the national health insurance system (CNAMTS), or on the contrary be satisfied with a drop of the medical cares consumption, which is a goal set by the reform? ■

SE FAIRE SOIGNER DANS UN PAYS TIERS : QUELLE PRISE EN CHARGE ? (CJCE, Keller c/ Insalud, 12 avril 2005).

La Cour de justice vient de rendre un arrêt éclairant l'application du règlement 1408/71 aux malades se faisant soigner dans un Etat tiers. (CJCE, Keller c/ Insalud, 12 avril 2005).

L'affaire concernait Mme Keller, résidant en Espagne et inscrite au régime de sécurité sociale espagnol. Avant de rendre visite à sa famille à Cologne en Allemagne, elle demande et obtient un formulaire E 111^[1]. Sur place, suite à des problèmes de santé, elle demande et obtient un formulaire E 112^[2], son état de santé ne lui permettant pas de retourner se faire soigner dans son état de résidence. Les médecins de Cologne décèlent une tumeur maligne du nez, que selon eux, à l'époque, seule une clinique zurichoise était susceptible de soigner avec de réelles chances de succès. Madame Keller est donc transférée dans ladite clinique suisse, son état nécessitant des soins urgents à caractère vital.

L'institution d'assurance maladie espagnole refuse de rembourser ces soins, déclarant que les formulaires délivrés ne valent que pour les soins délivrés dans un Etat membre, et qu'en outre elle n'avait pas été en mesure de faire expertiser elle-même l'état de santé de Mme Keller.

Mais la CJCE a jugé dans cette affaire que dès lors qu'une institution a délivré un des deux formulaires, elle est liée par les constatations des médecins du pays dans lequel les soins sont dispensés, entre autre à la constatation d'un état nécessitant des soins urgents, et à la décision de transférer la patiente dans un Etat tiers. Elle précise toutefois que l'assuré peut bénéficier de la prise en charge par son assurance maladie de ces prestations à la condition que de telles prestations soient servies par l'assurance maladie de l'Etat membre de séjour (ici, l'Allemagne) à ses propres assurés (ce qui est le cas dans l'affaire présente).

(voir l'arrêt Van Roosmalen du 23 octobre 1986 qui rappelle que le critère déterminant pour l'applicabilité du règlement no 1408/71 est le rattachement d'un assuré à un régime de sécurité sociale d'un état membre).

Elle précise enfin que l'institution compétente (l'assurance maladie espagnole) ne peut dans de telles circonstances exiger le retour de l'assuré ou contrôler elle-même le diagnostic. L'Insalud (aujourd'hui appelé Ingesa) est donc tenue de rembourser les frais afférents à ces soins, conformément au règlement 1408/71. ■

[1] Formulaire E 111 : permet à tout ressortissant communautaire de bénéficier d'une prise en charge de ses soins de santé lors d'un déplacement dans un autre Etat membre.

[2] Formulaire E 112 : autorisation de se rendre dans un autre Etat membre pour une hospitalisation, comprenant la prise en charge par l'organisme compétent des soins prodigués.

MEDICAL CARE IN A NON-MEMBER STATE : WILL THEY BE TAKEN CARE OF?

The Court of Justice of the European Communities has just pronounced a judgment in the Keller affair. The Court clarifies how to apply the regulation 1408/71, when medical care is supplied in a non-member State. (Case C-145/03 Keller , 12 April 2005).

This affair concerns Mrs Keller, who was a resident in Spain at the material time, and was affiliated to the general social security scheme of that member State. Before going to Germany for family reasons, she asked and obtained a form E 111^[1]. During that stay, she was diagnosed with a malignant tumour in the nose, so she asked Insalud (the Spanish social security institution) a form E 112^[2], in order to receive the appropriate medical treatment in Germany, since the serious nature of her state of health did not allow her to go back to Spain. According to the German doctors, the surgical operation which was immediately

and vitally necessary for Mrs Keller could only be performed in the Zurich University clinic, in Switzerland.

Insalud refused to reimburse this treatment, arguing that the forms E 111 and E 112 are only valid for treatments supplied in a member State, and that furthermore they had not been able to examine Mrs Keller health condition.

But in this case, the Court ruled that when an institution issued one of the two forms, it is bound by the findings made by the doctors of the member State of stay, including the appreciation of the need for urgent vitally necessary treatment and the decision to transfer the patient in a non-member country.

The Court however precises that the insured person may benefit from the reimbursement by his/her social security scheme provided that such benefits be delivered to its own insured persons by the health insurance of the member State of stay (which is presently the case).

The court eventually states that in such circumstances, the competent institution (Insalud), is not entitled to require the patient to return to the competent member State nor to have her examined in order to give an authorisation.

Insalud (today called Ingesa) must bear the cost of this treatment, under the conditions of Regulation No 1408/71.

This decision makes a good point by clarifying the application of the regulation 1408/71 concerning treatments supplied in a non-member State, and this way secures migrant workers protection, referring to the regulation's spirit, which intends to make free movement of workers easier. ■

[1] Form E 111 : guarantees reimbursement of the medical care supplied in the member State of stay.

[2] Form E 112 : authorisation given by the competent institution to go to an other member State in order to get a medical treatment.

LANGUES VIVANTES, LANGUE DE BOIS ET BLA BLA BLA

Depuis le dernier élargissement, la polémique sur l'usage des langues vivantes dans l'Union européenne a pris une nouvelle ampleur.

Toutefois, elle oppose encore deux exigences légitimes mais contradictoires : le droit de réclamer l'égalité des langues et l'impossibilité de faire fonctionner une Europe à 20 langues officielles. Des mesures administratives sont prises régulièrement pour faire marcher cette énorme machine et limitent le nombre de traductions afin de répondre aux besoins de rapidité qu'exigent certaines négociations. Les réactions ne se font pas attendre et les débats sont passionnés car la langue représentative pour un peuple le symbole

de sa liberté et de son autonomie et lui voler sa langue, c'est voler son identité.

Si aucune solution miracle ne peut raisonnablement être attendue, certaines attitudes empreintes de sagesse encouragent la réflexion. Ainsi Jean-Claude Juncker, actuel président du Conseil européen, rappelle que le Luxembourg n'avait pas demandé que la langue luxembourgeoise soit une langue officielle de l'Union, ses citoyens maîtrisant le français et l'allemand. Certains Etats, qui se trouvent dans une situation analogue, ne pouvaient-ils imiter cet exemple et éviter ainsi à l'Union difficultés et lourdeurs bureaucratiques ainsi que les coûts qu'elles entraînent ?

Mais est-il réellement impossible de créer un lien intime avec une autre, voire plusieurs autres, langues que la langue maternelle ? Dans la chronique de l'Agence Europe, Ferdinando Riccardi rappelle que la première langue de Guillaume Apollinaire était l'italien, que le Polonais Josef Conrad ou le Russe Vladimir Nabokov passent pour des maîtres de la langue anglaise. F. Riccardi propose un compromis entre le respect l'identité culturelle de chaque Etat membre et le pragmatisme qu'impose la réalité. Il faut, dit-il, " continuer à aimer sa langue et à la faire connaître, conscients que si elle rayonne, c'est grâce aux poètes et autres écrivains, non aux circulaires ". ■

FOREIGN LANGUAGES IN EUROPE : A DEADLOCK OR A COMPROMISE

Since the latest enlargement, the controversy about the use of foreign languages in the Union has resumed a new strength

However it still reveals two justified but contradictory demands: the right to claim equality of languages and the impossible functioning of a 20 official language EU.

Administrative steps are regularly taken to run this enormous machine and translations may be limited in order to meet the speed requirements for some negotiations. The reactions are a short time coming and the debates are impassioned because a language is the symbol of a people's freedom and self government and suppressing its language is suppressing its identity.

Indeed no miracle solution can reasonably be expected but the wisdom of some persons incites reflection. Thus Jean-Claude Juncker, current president of the European Council, mentions that Luxembourg had not asked that its language be acknowledged as an official language of the EU, its citizens speaking French as well as German. Couldn't some States, in an equivalent situation, follow this example and save Europe difficulties and subsequent bureaucratic red tape?

Is it really impossible to create a tight bond with another, or several other languages than the mother tongue? In his column of the Agence Europe, Ferdinando Riccardi reminds us that Guillaume Apollinaire's native language was Italian, that the Polish writer Josef

Conrad or the Russian writer Nabokov are considered as masters of the English language. F. Riccardi proposes a compromise between the respect for the cultural identity of each Member State and the necessary pragmatism that reality requires. We must "keep on loving our own language and promote it, and stay aware that it shines forth, thanks to poets and other writers, not to circular letters". ■



POUR UNE PERCEPTION DE L'EUROPE MOINS TECHNO-CRATIQUE, PLUS AFFECTIVE : Centre culturel abbaye de Neumünster - grand duché du Luxembourg

Marie-anne Largé de l'hebdomadaire "Le Jeudi" l'affirme : "L'Europe a mal au dos à force de bastonnades politiques et économiques"

Neumünster s'en émeut et veut offrir au public luxembourgeois une autre image de l'Europe, "plus tangible, plus sensible et plus sensuelle". Le 1er Mai, le site de Neumünster s'est transformé en un vaste podium de concerts, de projections et d'expos réunissant 170 artistes originaires de Chypre, d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Hongrie, de Malte, de Pologne, de la République tchèque, de Bulgarie, de Roumanie et de Slovaquie.

Une mosaïque sans précédent, baptisée "magie d'un soir" et censée être le 1er anniversaire d'une "Europe reconstituée, réunifiée et pacifiée".

Le choix de Neumünster n'est pas anodin. C'est le 25 avril 2005 qu'a été signé le Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. La veille, Angela Gheorgiev, "la voix du siècle", s'est produite sur le parvis de l'abbaye de Neumünster pour marquer ce pas décisif dans le processus d'adhésion de sa Roumanie, mais aussi pour la Bulgarie. Nous ne pouvons que recommander aux lecteurs de Folio l'écoute (et la vue !) d'Angela Gheorgiev,



soprano, et diva —de ce mot latin qui signifie "déesse"— ! Montée sur scène à l'âge de 6 ans pour interpréter une mélodie de Brahms, elle n'a cessé depuis de gravir en qualité et nous vous proposons d'écouter : Diva, Airs d'opéra de Bellini, Rossini, Haendel, Massenet, Gounod, Bizet ; Que du plaisir. ■

LONDRES, RENDEZ-VOUS DES GOURMETS DU MONDE ENTIER

Depuis la mise en service de l'Eurostar, il n'est plus nécessaire de se serrer la ceinture en arrivant en Angleterre.

Perfide remarque pour la belle Albion mais vérité puisque Londres est devenue le lieu de toutes les possibilités gastronomiques,

du restaurant sympathique jusqu'aux tables des grands chefs (français, bien souvent, mais d'autres heureusement). Le magazine Gourmet, 1 million de lecteurs de par le monde, a consacré les 180 pages de son numéro de mars à Londres, évoquant cette ville "dotée des meilleurs restaurants

du monde". Affirmation à vérifier lors de notre XXXe Rencontre Ipse, début juillet 2005. Avant de goûter à ces cuisines de la cité qui compte effectivement le plus grand nombre de restaurants étoilés par Michelin proposant une cuisine non française, nous vous offrons cette recette. ■

GIGOT À LA MENTHE (ROAST LEG OF LAMB WITH MINT SAUCE)

Temps de préparation : 1h30

Pour 6 personnes :

- 3 gousses d'ail,
- 500 gr d'échalotes,
- sel, poivre du moulin,
- 1 gigot d'agneau de 1,5 kg,
- 2 cuillères à soupe d'huile,
- 35 cl de vin blanc sec.

Pour la sauce :

- 1 bouquet de menthe fraîche,
- 2 cuillères à soupe de sucre roux,
- 3 cuillères à soupe de vinaigre de vin blanc.

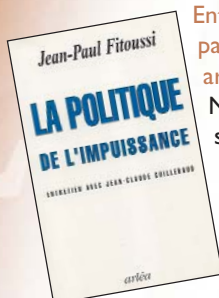
Préchauffez le four à 250° (th.9). Pelez les gousses d'ail et les échalotes. Pressez les gousses avec un presse-ail. Frottez le gigot de sel, de poivre et d'ail.

Faites chauffer l'huile dans une cocotte, posez-y le gigot et faites-le dorer sur toutes les faces sur feu vif. Disposez les échalotes autour du gigot, faites-les revenir rapidement, puis mouillez avec le vin, couvrez et enfournez à mi-hauteur. Baissez la température au bout de 10 minutes de cuisson à 200° (th.6) et poursuivez la cuisson pendant 50 minutes. Arrosez régulièrement la viande avec le jus de cuisson. Retirez le couvercle pendant les 20 dernières minutes. Pendant ce temps, lavez la menthe et hachez finement les feuilles. Mélangez-les avec le sucre et 2 cuillères à soupe d'eau bouillante dans un bol.

Mélangez pour faire dissoudre le sucre, puis ajoutez le vinaigre. Sortez le gigot du four et découpez-le en tranches régulières. Disposez-les sur un plat chaud et arrosez-les de jus de rôti. Servez la sauce à la menthe à part, avec par exemple des pommes de terre à l'eau, des haricots verts ou des carottes à l'anglaise. ■



LA POLITIQUE DE L'IMPUISSANCE



Entretien avec Jean-Claude Guillebaud, par Jean-Paul Fitoussi, 2005, éditions arléa.

Nous vivons, en Europe, un paradoxe singulier : l'ouverture des frontières y est perçue comme un surcroît de contraintes. La mondialisation est ressentie comme un enfermement disciplinaire. Toute réforme sociale est vécue comme une régression.

Pourquoi ? Jean-Paul Fitoussi incrimine ce qu'il appelle la " politique de l'impuissance ", et dans cette libre conversation avec Jean-Claude Guillebaud, il montre comment responsables et commentateurs donnent l'impression de courir après un modèle qui n'existe nulle part au monde. Sur les grands débats actuels, l'un des meilleurs économistes européens s'efforce ici de parler sans détours.



LE PROFIT AVANT L'HOMME

par Noam Chomsky, librairie Fayard, 10-18, collection Fait et cause.

Depuis l'effondrement des régimes communistes, le dogme néo-libéral est le pavillon sous lequel les Etats-Unis, imités par la majorité des pays occidentaux, ont décidé de défendre leurs intérêts stratégiques. Les grands mots d'ordre de ce que l'on appelle la " mondialisation " - " moins d'Etat " et " liberté des marchés " - sont désormais leurs armes privilégiées pour assurer leur domination sur le reste du monde. Pourtant, Noam Chomsky souligne à quel point la réalité du néo-libéralisme actuel tourne le dos aux principes de libéralisme " classique ". La compétition est truquée et les pays riches, en position de forces, recourent à toutes sortes de mesures qui sont autant de violations déguisées de la liberté qu'ils prétendent défendre.



UN NOUVEAU PARADIGME pour comprendre le monde d'aujourd'hui

par Alain Touraine, librairie Fayard, 2005.

Dans les premiers siècles de sa modernisation, l'Occident a décrit et pensé la réalité sociale en termes politiques : le désordre et l'ordre, le roi et la nation, le peuple et la révolution. Aujourd'hui, à l'heure de l'économie globale et de l'individualisme triomphant, la mondialisation a fait voler en éclats ces anciens modèles de sociétés. Les anciens paradigmes étaient tournés vers la conquête du monde, avec le nouveau, c'est de nous qu'il s'agit. Tandis que nous prenons acte de la décomposition d'un monde qui était dirigé par les hommes, nous entrons dans une société de femmes...

LE MODÈLE SUÉDOIS

Santé, services publics, environnement : ce qui attend les Français

par Magnus Falkehed, Petite Bibliothèque Payot, 2005.



A l'heure où la France a entamé une série de réformes et de mutations diverses, ne serait-ce que dans le domaine des services publics, il peut être utile d'analyser comment ces transformations non seulement changent la vie du citoyens du " laboratoire " scandinave, mais influencent aussi la société, ses structures et les valeurs qu'elle véhicule. Cela d'autant plus que les réformes que la France engage actuellement semblent parfois calquées sur celles qui ont été menées depuis une dizaine d'années en Suède.

LE DISCOURS BALKANIQUE

Des mots et des hommes,

par Paul Garde, librairie Fayard



Le discours sur les Balkans qu'on entend en Occident fourmille d'ambiguïtés, il favorise les partialités et les malentendus. Il importe de décrypter les mots, et derrière eux de retrouver les réalités. Quelles communautés humaines appelle-t-on une nation, un peuple, une ethnie ? Quels groupes d'hommes sont nommés Bosniaques, Macédoniens, Valaques ?, A travers l'enquête que l'auteur mène sur les mots, on voit apparaître toute l'histoire, la géographie, la situation linguistique et religieuse des Balkans, tous leurs problèmes politiques. Certaines leçons peuvent en être tirées.





POUR L'ABOLITION DE LA SOCIÉTÉ MARCHANDE POUR UNE SOCIÉTÉ VIVANTE

par Raoul Vaneigem, Editions Payot et Rivages pour les éditions de poche, 2004

La tyrannie planétaire du profit tire profit des réactions contestataires pour accroître sa puissance en démantelant les secteurs utiles à la société et en propageant une misère existentielle. Notre seule chance est de miser sur le progrès de la sensibilité et l'intelligence humaines. " Il ne s'agit pas d'interdire ce qui nous interdit de vivre, il s'agit de fortifier le potentiel de vie qui est en nous...que la civilisation de l'avoir a corrompu pendant des millénaires " et cessons de soutenir le tyran qui sans sa base pourrait s'effondrer.



L'EUROPE VA-T-ELLE DÉMANTELER LES SERVICES PUBLICS ?

par Gilles Savary, éditions de l'Aube, 2005

Plus qu'une question concrète, le thème récurrent du " démantèlement " des services publics par les directives européennes de " libéralisation " apparaît cristalliser une opposition idéologique stérile entre " un modèle français " soupçonné d'archaïsme – que la France a déjà dépassé sans se l'avouer – et un " modèle européen ", réputé moderne, mais néanmoins orphelin d'une perspective politique et d'une dimension sociale. Gilles Savary tente de démêler les fils de cette pelote d'incompréhension à un moment où un modèle inédit de services publics européens reste à inventer et où se joue le rôle de la France dans la construction européenne.



LE CONTINENT DES TÉNÈBRES

Une histoire de l'Europe au XX^e siècle,

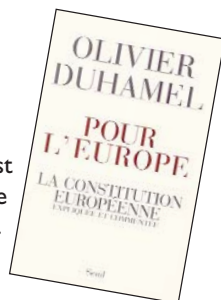
par Mark Mazower, Editions Complexe, IHTP CNRS, 2005-05-04, traduit de l'anglais par Rachel Bouyssou

On n'a jamais tant répété que l'Europe est le continent par excellence de la démocratie transparente et multilatérale. Mark Mazower s'emploie à démystifier cette idée trop agréable et qui n'est pas sans danger. Il met ici en lumière la fragilité de l'adhésion des populations européennes et de leurs chefs à la démocratie. Il propose une histoire qui saisit le continent dans son entier, puisant ses exemples tant en Hongrie ou au Danemark qu'en Allemagne ou en France, et déployant les grands événements politiques et l'évolution des sociétés depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

POUR L'EUROPE, la Constitution européenne expliquée et commentée,

par Olivier Duhamel, Éditions du Seuil, 2005

Se doter d'une constitution, c'est répondre aux questions que se posent les citoyens européens. C'est aussi affirmer que nous formons une communauté politique, et en dire le sens à ses membres et au reste du monde. Cet ouvrage raconte l'histoire de la Convention et les rebondissements qui ont suivi. Il commente ensuite de façon simple et vivante les principaux articles du projet de constitution. Grâce à quoi, chacun peut savoir ce que sera l'Europe.



TRANSFER,

Quarterly of the European Trade Union Institute, Spring 2005

Because of the timing of the 7th European Regional Congress of the International Relations Association (IIRA) of September 2004, whose theme was *The Future of Work in Europe*, this special issue was published with a selection of papers presented at the Congress.

They reflect some of the main topics discussed, such as European Works Councils, new forms of work organisation, gender issues and social cohesion. These papers also fit with the overall objectives of Transfer, namely to provide a platform for dialogue and debate between the European trade union movement and the academic/research community.



XXX^e RENCONTRE IPSE LONDRES, LES 4 ET 5 JUILLET 2005

EFFICIENCE DES RÉFORMES DE LA PROTECTION SOCIALE : ATTENTES, RÉSULTATS ACTUELS ET DEVENIR.

LUNDI 4 JUILLET

08h45 **Accueil des participants**

09h00 **Allocution de bienvenue**

- **Jonathan Mogford***, directeur des affaires européennes, ministère de la santé (G.B)
- Président de l'Ipse
- **Ian Barber**, directeur de la représentation de la Commission européenne à Londres

09h30 **Les enjeux de la XXX^e Rencontre Ipse**

- **Dominique Boucher**, Délégué général de l'Ipse

09h45 **PREMIÈRE SESSION :**

Réforme de la protection sociale : les vraies raisons et les autres

Présentation de la session et animation : Pierre Volovitch, IRES

- **Gabrielle Clotuche**, ancien directeur de la protection sociale à la Commission européenne
- **Richard Exell**, responsable du département économique et social, Trade Union Congress, (G.B)

10h40 **Débat avec les participants**

11h00 **Pause**

11h15 **DEUXIÈME SESSION :**

Evaluation des réformes et perspectives dans le domaine de la couverture santé

Présentation et animation : Jean-Philippe Lhernould, maître de conférence à l'Université d'Orléans

- **Jean Hermesse**, directeur Alliance des mutualités chrétiennes (Belgique), AIM
- **Franz Knieps**, chef de la section prestations santé, assurance maladie, assurance dépendance, ministère de la santé et de la sécurité sociale (Allemagne)
- **Bill Mc Pate**, Mutualité Benenden healthcare (Royaume-Uni)
- Représentant du National Health Service

13h00 **Débat avec les participants**

13h30 **Déjeuner**

15h00 **TROISIÈME SESSION :**

Evaluation des réformes et perspectives dans le domaine des pensions

Présentation et animation : Emmanuel Reynaud, chef du développement de la sécurité sociale, OIT

- **Carlos Bravo Fernandez***, fonds de pension CCOO (Espagne)
- **Anthony Thompson**, Confederation of British Industry
- **Bryan Davies**, consultant, Union Pension Services Ltd

16h40 **Débat avec les participants**

MARDI 5 JUILLET

08h45 **Accueil des participants**

09h00 **QUATRIÈME SESSION :**

Le développement du complémentaire : solidarité nouvelle ou individualisation des systèmes sociaux ?

Présentation : Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse

- **Stephen Withers**, directeur affaires européennes, BUPA (Royaume Uni)
- **Marianna Reto**, secrétaire générale mutualités portugaises
- **Jörn Janssen**, Université de Dortmund, Allemagne

10h40 **Débat avec les participants**

11h00 **CINQUIÈME SESSION :**

La charte des droits fondamentaux, quelle garantie pour la qualité sociale des réformes ?

Présentation et animation : Robert Castel, sociologue, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

- **Linda Clarke**, directeur Alliance des mutualités chrétiennes (Belgique), AIM
- **Franz Knieps**, Université de Westminster
- **Philippe Herzog**, président de Confrontations

12h00 **Débat avec les participants**

12h30 **Conclusion et synthèse :**

- **Philippe Pochet**, directeur de l'observatoire social européen

* A confirmer

XXXth IPSE MEETING LONDON, JULY 4th & 5th 2005

EFFICIENCY OF SOCIAL WELFARE REFORMS: EXPECTATIONS, CURRENT RESULTS AND FUTURE.



MONDAY, JULY 4TH

08h45 Greeting of participants

09h00 Welcome speeches

- Jonathan Mogford*, head of European Affairs, Department of health
- Ipse's president
- Ian Barber, acting head of the EC Representation in the UK

09h30 The issues at stake

- Dominique Boucher, Ipse's general delegate

09h45 **FIRST SESSION:**

Social welfare reforms: the true reasons and the others

Presentation and animation of the session : Pierre Volovitch, IRES

- Gabrielle Clotuche, former social protection director in the European Commission
- Richard Exell, head of economic and social department, Trade Union Congress, (UK)

10h40 Debate with the participants

11h00 Break

11h15 **SECOND SESSION:**

An evaluation of the reforms and prospects in the health coverage field

Présentation et animation : Jean-Philippe Lhernould, professor, Université d'Orléans

- Jean Hermesse, director Alliance des mutualités chrétiennes (Belgique), AIM.
- Franz Knieps, , head of section, Ministry of health and social security (Germany)
- Bill Mc Pate, Benenden healthcare(UK)
- A representative of the National Health Service

13h00 Debate with the participants

13h30 Lunch

15h00 **THIRD SESSION:**

An evaluation of the reforms and prospects in the field of pensions

Presentation and animation : Emmanuel Reynaud, social security policy and development director, ILO

- Carlos Bravo Fernandez*, CCOO pension fund (Spain)
- Anthony Thompson, the Confederation of British Industry – CBI
- Bryan Davies, consultant, Union Pension Services Ltd

16h40 Debate with the participants

TUESDAY JULY 5TH

08h45 Greeting of participants

09h00 **FOURTH SESSION:**

Supplementary schemes development : a new solidarity or an individualization of social systems?

Présentation : Dominique Boucher, Ipse's general delegate

- Stephen Withers, director, European affairs, BUPA (UK)
- Marianna Reto, general secretary, Portuguese mutual benefit insurance
- Jörn Janssen, University of Dortmund, Germany

10h40 Debate with the participants

11h00 **FIFTH SESSION:**

The Charter of fundamental rights, which guarantee of the social quality of reforms ?

Presentation and animation : Robert Castel, sociologist, former director, Ecole des hautes études en sciences sociales

- Linda Clarke, directeur Alliance des mutualités chrétiennes (Belgique), AIM
- Franz Knieps, professor, University of Westminster
- Philippe Herzog, président of Confrontations, former member of the European Parliament

12h00 Debate with the participants

12h30 Conclusion and summary :

- Philippe Pochet, director, Observatoire social européen

* to be confirmed

la Une	PAGE 1	<ul style="list-style-type: none"> ● XXX^e RENCONTRE IPSE LES 4 ET 5 JUILLET À LONDRES Efficience des réformes de la protection sociale : attentes, résultats actuels et devenir ● XXXth IPSE MEETING JULY 4th AND 5th IN LONDON <i>The efficiency of welfare reforms : expectancies, current results and future</i>
é dito	PAGE 3	<ul style="list-style-type: none"> ● LA RÉFORME A SES RAISONS QUE LA RAISON NE CONNAÎT PAS Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse
	PAGE 4	<ul style="list-style-type: none"> ● THE HEART HAS ITS REASONS THAT REASON DOES NOT KNOW Dominique Boucher, Ipse's General Delegate
à propos	PAGE 5	<ul style="list-style-type: none"> ● ÂGE DE LA RETRAITE ET PROTECTION DU TRAVAILLEUR ÂGÉ EN ALLEMAGNE Otto Kaufman, Chercheur au MPI, Maître de conférences associé, Université Robert Schuman, vice-président de l'Ipse
	PAGE 6	<ul style="list-style-type: none"> ● THE AGE OF RETIREMENT AND THE PROTECTION OF OLDER WORKERS IN GERMANY Otto Kaufman, Researcher at the MPI, visiting lecturer at the Robert Schuman University, Ipse's vice president
d ialogues	PAGE 7	<ul style="list-style-type: none"> ● ON NE PEUT SEUL IMPOSER UN COMPROMIS
f olioles	PAGE 7	<ul style="list-style-type: none"> ● LES SERVICES DE SANTÉ NE SONT PAS DES SERVICES MARCHANDS
	PAGE 8	<ul style="list-style-type: none"> ● L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IPSE
	PAGE 9	<ul style="list-style-type: none"> ● EMPLOI TRANSFRONTALIER, PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : GROUPE MULTINATIONAL : UNE ÉTUDE DE CAS DE L'IPSE À LUXEMBOURG ● L'EN3S INVITE LE PROJET CONSTITUTIONNEL Jean-Pierre Bobichon, conseiller de Jacques Delors et administrateur de l'Ipse ● DES MUTUALISTES DE LA MPA MOTIVÉS
	PAGE 10	<ul style="list-style-type: none"> ● DU BON USAGE DE LA DÉMOGRAPHIE : LE LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
	PAGE 11	<ul style="list-style-type: none"> ● ABOUT THE GOOD USE OF DEMOGRAPHY : THE GREEN PAPER OF THE EUROPEAN COMMISSION
	PAGE 12	<ul style="list-style-type: none"> ● LA DIFFICILE ASCENSION DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN ● LAVAL, LE MANS, LES ÉLUS DE GROUPAMA AU RENDEZ-VOUS DE L'EUROPE SOCIALE
f oliofocus	PAGE 13	<ul style="list-style-type: none"> ● DÉBATTRE ENFIN DE L'EUROPE
f olioscopie	PAGE 14	<ul style="list-style-type: none"> ● ARCELOR : UNE FUSION RÉUSSIE :
	PAGE 15	<ul style="list-style-type: none"> ● QUESTIONS À JEAN-LOUIS PIERQUIN, DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ARCELOR ● QUESTIONS TO JEAN-LOUIS PIERQUIN, DIRECTOR OF HUMAN RESSOURCES OF THE ARCELOR GROUP
d ialogues	PAGE 16	<ul style="list-style-type: none"> ● WHAT HAPPENS IF THE BRITISH VOTE NO ?
	PAGE 17	<ul style="list-style-type: none"> ● ET SI LES ANGLAIS VOTAIENT NON ?
l' écotier	PAGE 19	<ul style="list-style-type: none"> ● UNE CONFÉRENCE DÉBAT DE L'IES
	PAGE 20	<ul style="list-style-type: none"> ● LE RÉFÉRENDUM AU ROYAUME-UNI, UN SÉMINAIRE NOTRE EUROPE ● ONE EURO LUMP SUM
	PAGE 21	<ul style="list-style-type: none"> ● SE FAIRE SOIGNER DANS UN PAYS TIERS : QUELLE PRISE EN CHARGE ?
	PAGE 22	<ul style="list-style-type: none"> ● MEDICAL CARE IN A NON-MEMBER STATE : WILL THEY BE TAKEN CARE OF ? ● LANGUES VIVANTES, LANGUE DE BOIS ET BLA BLA BLA... ● FOREIGN LANGUAGES IN EUROPE : A DEADLOCK OR A COMPROMISE
P efiets d'Europe	PAGE 23	<ul style="list-style-type: none"> ● POUR UNE PERCEPTION DE L'EUROPE MOINS TECHNOCRATIQUE, PLUS AFFECTIVE CENTRE CULTUREL ABBAYE DE NEUMÜNSTER - GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG ● LONDRES, RENDEZ-VOUS DES GOURMETS DU MONDE ENTIER
f oliothèque	PAGE 24	<ul style="list-style-type: none"> ● À LIRE
P rogramme	PAGE 26	<ul style="list-style-type: none"> ● XXX^e RENCONTRE IPSE LES 4 ET 5 JUILLET 2005 À LONDRES efficience des réformes de la protection sociale : attentes, résultats actuels et devenir
	PAGE 27	<ul style="list-style-type: none"> ● XXXth IPSE MEETING JULY 4th AND 5th 2005 IN LONDON <i>The efficiency of welfare reforms : expectancies, current results and future</i>

Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne
 92, boulevard de Magenta - 75010 Paris
 Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
 Email : europesociale@euroipse.org
 Internet : www.euroipse.org
FOLIO n° 40 - mars 2005 - ISSN 1278-6160
Directeur de la publication : Dominique Boucher
Responsable de rédaction : Catherine Viguier
Rédacteurs : Dominique Boucher, Julie Rouan, Catherine Viguier
Traductions : Corporate Editions New Orleans
Conception : In-Médias - Blois. Tél. 02 54 52 15 15
 Email : contact@in-medias.fr
Graphisme : Nathalie Courtemanche
Dessins : Jean-Pierre Terrien
Impression : Offset 41 - Blois.

